



# *Vivre plus longtemps – travailler plus longtemps?*

*A la retraite tout en exerçant une activité professionnelle:  
faits, chiffres et souhaits concernant le départ de la vie active*

Vivre plus longtemps – travailler plus longtemps?

*A la retraite tout en  
exerçant une activité  
professionnelle: faits,  
chiffres et souhaits  
concernant le départ  
de la vie active*

*Editeur:*

Swiss Life SA  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale  
CH-8022 Zurich

*Auteurs et contributeurs*

*Auteur:*

Andreas Christen  
Senior researcher Prévoyance  
E-mail: andreas.christen@swisslife.ch  
Téléphone: 043 284 53 95

*Collaboration scientifique:*

Noah Savary

*Autres contributeurs:*

Tim Hegglin  
Martin Läderach

*Conception et réalisation:*

Raffinerie

*Illustration:*

Igor Bastidas

*Relecture et traduction:*

Swiss Life Language Service

*Clôture de la rédaction:*

25 février 2021

*Notre étude en ligne:*

<https://www.swisslife.ch/vivre-plus-longtemps>

*Copyright:*

La présente publication peut être citée en mentionnant la source. Copyright © 2021 Swiss Life SA et/ou ses entreprises affiliées. Tous droits réservés.

*Clause de non-responsabilité:*

La présente publication a un but uniquement informatif. Les opinions présentées sont celles de ses auteurs au moment de la clôture de la rédaction (sous réserve de modifications). Ces opinions peuvent différer de la position officielle de Swiss Life SA. Les analyses ont été réalisées avec le plus grand soin, aucune garantie ne peut toutefois être donnée quant à leur exactitude.

*Détermination des sexes:*

Nous avons opté pour une formulation épicène lorsque cela était possible et pertinent. Dans les autres cas, nous avons alterné de façon aussi équilibrée que possible entre la forme masculine et la forme féminine. Si le texte mentionne une forme masculine ou féminine, celle-ci désigne toujours également le sexe opposé, à moins qu'il n'en soit explicitement disposé autrement.

---

<i>Chapitre 1</i>	<i>Une retraite toujours plus longue et en pleine santé</i>	<i>9</i>
	Nous vivons toujours plus longtemps. Plus d'un quart de notre vie se déroule désormais durant la retraite, et cette tendance est à la hausse.	
	<i>Complément: défis pour la prévoyance vieillesse</i>	<i>13</i>
	L'allongement de l'espérance de vie affecte les trois piliers de la prévoyance vieillesse. Repousser le départ à la retraite tout en augmentant l'âge de la retraite pourrait entraîner un allègement.	
<i>Chapitre 2</i>	<i>Anatomie du départ à la retraite: quand partons-nous à la retraite?</i>	<i>16</i>
	Environ un tiers des hommes et un quart des femmes travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, bien que majoritairement à des taux d'occupation réduits. Le départ à la retraite s'effectue souvent de façon progressive.	
<i>Chapitre 3</i>	<i>Préférences concernant le moment du départ à la retraite</i>	<i>22</i>
	Rares sont ceux qui seraient disposés à travailler au même taux d'occupation jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ou au-delà s'ils pouvaient choisir sans contrainte financière ou autre. Toutefois, près de la moitié des gens seraient prêts à travailler plus longtemps, sous certaines conditions.	
<i>Chapitre 4</i>	<i>Travailler après l'âge ordinaire de la retraite</i>	<i>31</i>
	On trouve des personnes actives au-delà de l'âge ordinaire de la retraite dans la quasi-totalité des groupes et professions socio-économiques, mais les différences sont importantes.	
<i>Chapitre 5</i>	<i>Nous cessons de travailler plus tard</i>	<i>40</i>
	La sortie du marché du travail a lieu aujourd'hui plus tard qu'il y a dix ou quinze ans. Cela se traduit par une tendance à long terme de hausse du taux de personnes actives avant et après l'âge ordinaire de la retraite.	
	<i>Méthodologie</i>	<i>44</i>
	<i>Notes finales</i>	<i>45</i>

---

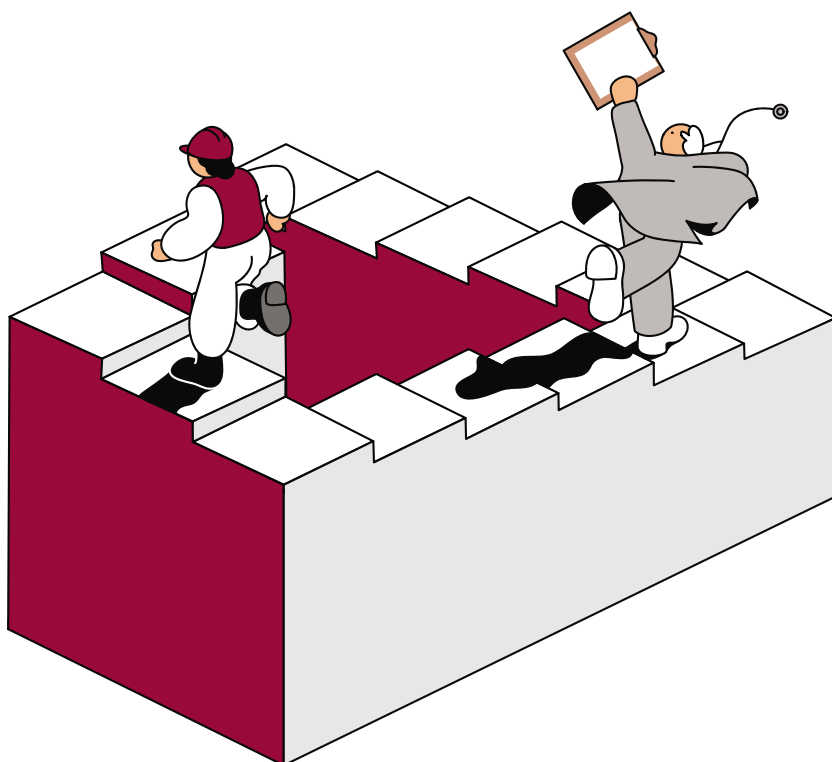
# Synthèse et interprétation des résultats

**1** Nous vivons toujours plus longtemps. Plus d'un quart de notre vie se déroule désormais durant la retraite, et cette tendance est à la hausse. Les trois quarts de la population âgée de 60 à 70 ans se disent en bonne santé.

**2** En moyenne, les Suisses cessent actuellement de travailler à 65,6 ans. Le départ à la retraite se fait souvent de manière échelonnée. De nombreuses personnes réduisent leur taux d'occupation avant de prendre leur retraite et/ou perçoivent déjà une rente ou un capital vieillesse malgré la poursuite de leur activité lucrative. Seule une minorité de personnes quitte le marché du travail à l'âge ordinaire de la retraite, soit à 64/65 ans.

**3** L'âge moyen auquel les gens s'arrêtent complètement de travailler a augmenté de plus d'un an depuis 2005. Le nombre d'actifs de 65 ans et plus et le taux d'emploi dans cette catégorie d'âge ont également augmenté au cours de cette même période. Contrairement à l'évolution internationale, cette tendance a toutefois récemment ralenti en Suisse.

**4** Certes, une majorité de personnes actives âgées de 55 ans et plus préféreraient cesser de travailler avant l'âge ordinaire de la retraite ou au moins réduire son taux d'occupation, à condition de n'avoir aucune contrainte financière ou autre. Toutefois, près de la moitié seraient prêts à travailler plus longtemps, sous certaines conditions.



**5** Une bonne santé, une bonne ambiance de travail et l'estime témoignée par l'employeur sont les conditions de base les plus souvent citées pour être disposé à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Une réduction du temps/de la charge de travail ainsi que des incitations financières sont aussi fréquemment citées. Une bonne santé et de bonnes conditions de travail sont certes perçues comme nécessaires, mais ne suffisent pas. En d'autres termes, ces conditions doivent être remplies pour qu'une personne soit en principe disposée à travailler plus longtemps, mais elles ne suffisent pas à elles seules. De nombreux autres facteurs entrent également en ligne de compte.

**6** En effet, environ un tiers des hommes et près d'un quart des femmes restent actifs au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, même s'ils travaillent souvent à des taux d'occupation moindres. Dans la majorité des cas, les raisons ne sont pas financières, ces personnes aiment avant tout leur travail. Celles qui continuent de travailler prennent donc très souvent cette décision en toute liberté de choix.

**7** Le plus souvent (en moyenne dans plus d'un cas sur deux), ce sont les travailleurs indépendants, les agriculteurs, les représentants de professions libérales comme les architectes et les médecins, ainsi que les gérants/directeurs d'entreprise qui travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Cela est relativement moins le cas chez les employés de bureau, les personnes exerçant certaines professions artisanales, les vendeurs dans des commerces de détail et les soignants dans le secteur de la santé. Mais même dans ces professions, plusieurs milliers de personnes travaillent, en chiffres absolus, au-delà de l'âge de la retraite. On estime que les personnes actives âgées de 64/65 ans et plus sont présentes dans environ deux tiers des professions exercées en Suisse.

Aussi réjouissante que l'augmentation à long terme de l'espérance de vie et l'amélioration de la santé puissent être, celles-ci posent également des défis majeurs pour les trois piliers du système de prévoyance suisse. Cette évolution devrait entraîner des milliards de déficit dans l'AVS au cours des prochaines décennies. Dans le deuxième pilier, l'allongement de l'espérance de vie conjugué à un environnement de taux bas se traduit par une baisse des taux de conversion dans le régime surobligatoire. D'un autre côté, l'évolution démographique, associée au taux de conversion minimum trop élevé, contribue à une redistribution considérable entre les générations qui est étrangère à la logique du système. Dans le troisième pilier, l'allongement de l'espérance de vie implique simplement que nos économies doivent durer plus longtemps.



Face à ces défis, une question politiquement controversée se pose depuis un certain temps, à savoir si une poursuite de la vie active ou, plus précisément, un relèvement de l'âge de la retraite pourrait contribuer à assurer la stabilité de la prévoyance vieillesse – et ainsi la confiance financière de la population – et ce, à long terme. Une telle mesure pourrait en principe diminuer la pression exercée sur le niveau des rentes et la nécessité croissante d'augmenter les impôts, les déductions salariales ou les taux d'épargne individuels tout au long de la vie active.

Notre étude n'est pas un plaidoyer pour ou contre un relèvement de l'âge de la retraite. D'autant plus que d'autres aspects qui permettent de répondre à cette question, par exemple la politique de personnel des entreprises vis-à-vis des collaborateurs âgés, n'ont pas (encore) été pris en compte. L'étude fournit néanmoins des indications utiles afin de poursuivre le débat sur l'aménagement de l'âge de la retraite:

**1** Premièrement, une grande majorité de la population qui est proche de l'âge ordinaire de la retraite se sent en bonne santé et serait donc, de ce point de vue, parfaitement en mesure de travailler plus longtemps.

**2** Deuxièmement, un nombre étonnamment élevé de personnes actives âgées de 55 ans et plus sont en principe disposées à travailler même au-delà de 64/65 ans. En principe, seule une minorité d'entre elles ne souhaite pas l'envisager. Pour cela, il est nécessaire que les conditions soient favorables, car la plupart des personnes aimeraient si possible arrêter de travailler avant 64/65 ans ou au moins réduire leur taux d'occupation.

**3** Troisièmement, une minorité considérable et croissante de la population travaille déjà plus longtemps. Ce choix intervient majoritairement et dans une large mesure de plein gré et pour le simple plaisir de travailler, et non pour des raisons financières. Cependant, il y a moins de personnes actives qui travaillent effectivement plus longtemps que de personnes disposées à le faire. De toute évidence, il existe là un potentiel supplémentaire.

**4** Quatrièmement, la retraite flexible si souvent prônée est déjà souvent bel et bien mise en place. Toutefois, s'il n'en tenait qu'à la population active, la retraite progressive serait encore plus fréquente.

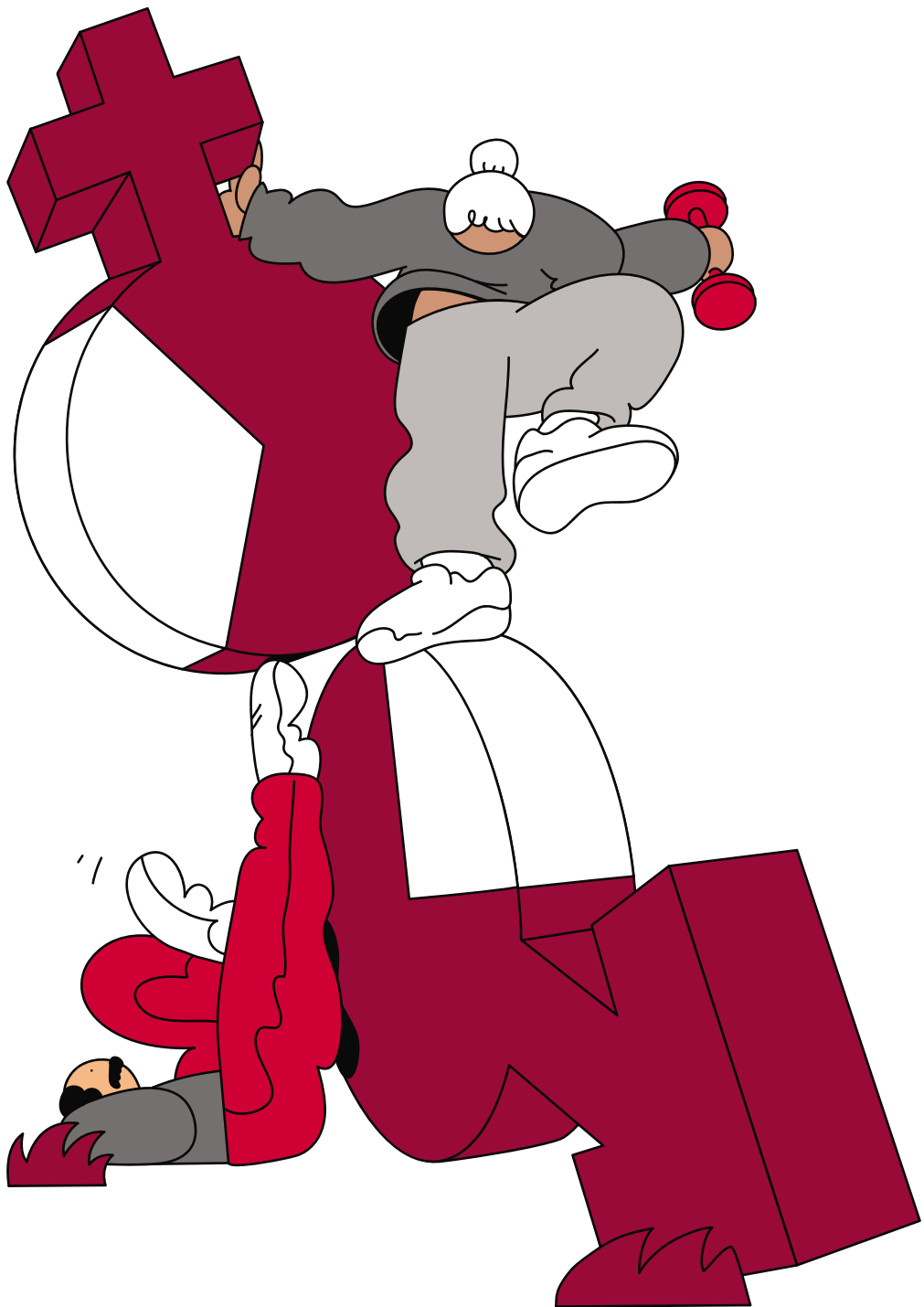
**5** Cinquièmement: la disposition à travailler plus longtemps et la fréquence effective d'une activité lucrative à partir de l'âge ordinaire de la retraite ne sont pas représentées de façon homogène dans toutes les professions et dans tous les groupes de population. Les personnes ayant un niveau de formation universitaire – en particulier les personnes indépendantes qui exercent des professions qui ont davantage trait à une vocation – sont souvent davantage disposées à travailler plus longtemps, et le font aussi plus souvent que la moyenne. De l'autre côté du spectre, il y a les personnes qui exercent un métier manuel, par exemple, qui envisagent moins de travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, et qui le font aussi moins souvent. Il serait toutefois simpliste de parler d'un fossé entre les travailleurs manuels d'une part et les diplômés de l'enseignement supérieur universitaire d'autre part. Car, dans ces métiers aussi, beaucoup restent actifs plus longtemps pour le simple plaisir de travailler et leur nombre a augmenté au cours des deux dernières décennies, quoique à un niveau inférieur.

Notre étude présente avant tout la perspective de la population active. Nous avons montré qu'outre une bonne santé, l'estime de la part des employeurs et le climat au sein de l'entreprise jouaient un rôle important dans la décision de travailler au-delà de 64/65 ans. C'est un message très clair adressé aux entreprises. Leur contribution est essentielle si l'on veut que le taux d'activité reprenne ou continue d'augmenter à partir de 64/65 ans. Dans une prochaine étude, nous examinerons donc de plus près la politique des entreprises à l'égard des employés de 55/65 ans ainsi que les défis auxquels sont confrontés ces travailleurs sur le marché du travail.



1

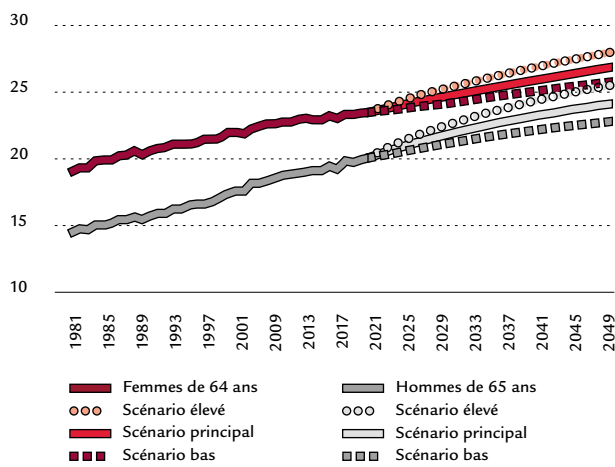
*Une retraite toujours  
plus longue et  
en pleine santé*



**I**l y a 40 ans, un homme de 65 ans avait encore en moyenne une espérance de vie de 14,3 ans, et une femme de 64 ans, de 19,0 ans (cf. fig. 1). En 2019, ce chiffre était de 20,0 pour les hommes et de 23,6 pour les femmes. Dans tous ses scénarios actuels, l'Office fédéral de la statistique (OFS) part du principe que l'espérance de vie à 64 ou 65 ans continuera d'augmenter à long terme, et ce, à raison d'un à deux mois par an en moyenne.

Fig. 1: L'espérance de vie augmente. Jusqu'ici, aucun renversement de tendance n'a été observé en Suisse

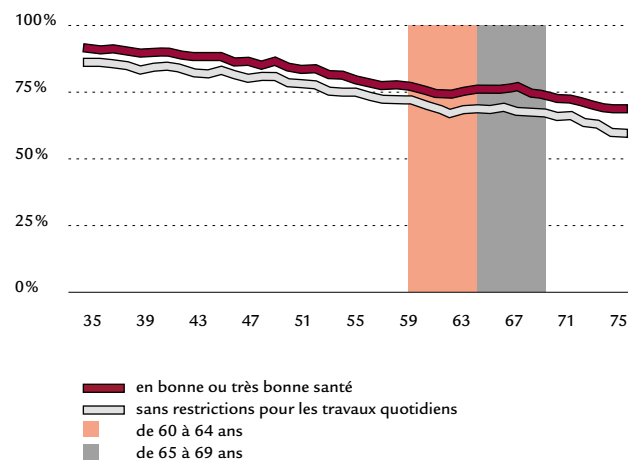
Espérance de vie à 65 ans (hommes) et à 64 ans (femmes); à partir de 2020, scénarios démographiques de l'OFS de mai 2020



Source: Office fédéral de la statistique, Swiss Life

Fig. 2: La majorité reste en bonne santé, bien au-delà de l'âge de la retraite

Auto-évaluation de l'état de santé; proportion de la population selon l'âge correspondant, moyenne 2015-2019



Source: Office fédéral de la statistique, enquête Protection sociale et marché du travail (SESAM)<sup>1</sup>, Swiss Life

Ces scénarios ont certes été élaborés avant la pandémie de Covid-19 mais n'ont très vraisemblablement rien perdu de leur validité à moyen et long terme, même si l'espérance de vie a certainement<sup>2</sup> diminué en 2020. La comparaison suivante montre pourquoi: sur la base des données disponibles lors de la clôture de la rédaction, nous pouvons estimer approximativement que le taux brut de mortalité (nombre de décès par millier d'habitants) a augmenté à environ 8,7 en 2020, contre 7,9 l'année précédente. La dernière fois que cette valeur avait atteint ce niveau, c'était au début des années 2000, mais la hausse du taux de mortalité en 2020 a été aussi importante qu'une seule fois depuis 1918, l'année de la grippe espagnole. A l'époque, le taux de mortalité avait augmenté de manière bien plus forte. Par conséquent, l'espérance de vie d'une personne née en 1918 avait diminué d'un peu plus de 9 ans, notamment parce que, contrairement à 2020, de nombreux jeunes gens étaient décédés. Dès 1921, l'espérance de vie était toutefois de nouveau supérieure à celle de 1917, l'année qui a précédé la pandémie. La raison de ce mouvement pendulaire est la suivante: l'indicateur «espérance de vie» reflète une situation momentanée basée sur le nombre de décès pour un âge donné au cours de l'année civile considérée. Si la mortalité revient à la normale l'année suivante, l'espérance de vie retrouve son niveau antérieur. En raison de la grippe espagnole, la *durée de vie effective moyenne* des générations les plus durement touchées n'a donc été réduite «que» de 0,3 à 0,4 an.<sup>3</sup> Bien que ce chiffre soit considérable, il est nettement inférieur à ce que l'interprétation erronée de l'espérance

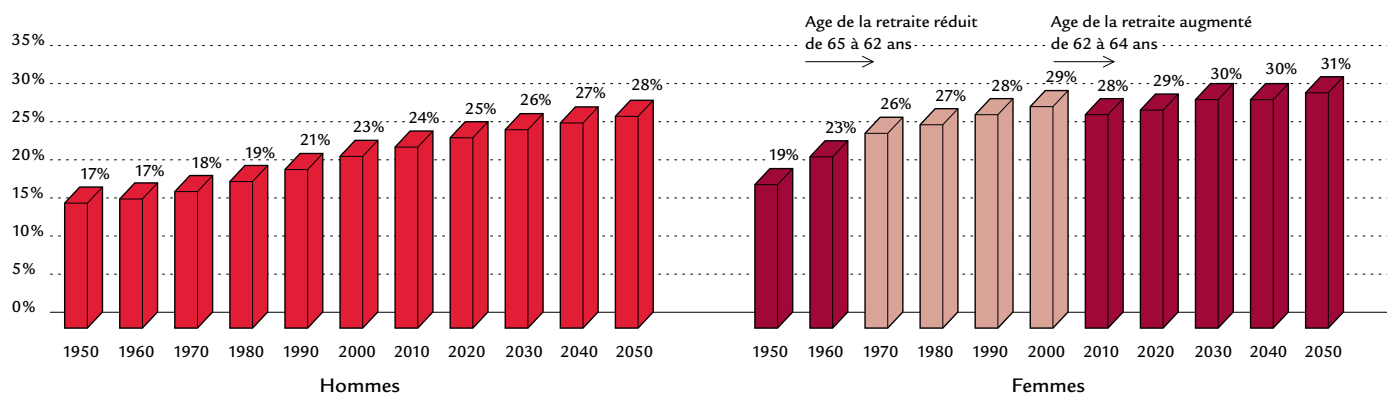
de vie d'une année civile donnée laisse suggérer pour des années aussi extrêmes. En transposant cette affirmation à la situation actuelle, on peut donc supposer, par analogie avec 1918, que *l'espérance de vie* se rétablira relativement rapidement et que *l'espérance de vie moyenne effective* des différentes générations ne sera que légèrement affectée.

En Suisse, nous ne vivons pas seulement plus longtemps, nous restons aussi plus longtemps en bonne santé. Selon l'OFS, l'espérance d'une vie en bonne santé à partir de 65 ans était en 2017 de 14,5 ans pour les femmes et de 13,7 ans pour les hommes. Il s'agit là d'une forte augmentation par rapport à 1992, année où les valeurs étaient encore de 11,9 ans (pour les femmes) et 11,1 ans (pour les hommes).<sup>4</sup> Il n'est donc guère étonnant que la majorité des personnes qui sont proches de l'âge ordinaire de la retraite se sentent en bonne santé (cf. fig. 2): 75% des 60-70 ans déclarent avoir une bonne, voire une très bonne santé et 68% ne connaissent aucune restriction en matière de santé lors de l'exécution des tâches quotidiennes.

Ces moyennes diffèrent d'un groupe à l'autre. La proportion de personnes âgées de 64 à 68 ans en bonne santé est nettement plus élevée chez les cadres (actifs ou retraités) et les personnes ayant une profession intellectuelle et scientifique (87%), par exemple, que chez les personnes travaillant dans l'agriculture, l'artisanat ou la conduite de machines et chez les travailleurs auxiliaires. Mais même dans ce deuxième groupe, la grande majorité des sondés (71%) se sent en bonne santé durant les années précédant immédiatement l'âge ordinaire de la retraite.<sup>5</sup> Du point de vue de l'espérance de vie aussi, il existe des différences sociodémographiques: ainsi, entre 2011 et 2014, la différence entre les hommes de 65 ans ayant uniquement suivi une formation obligatoire et ceux ayant un diplôme de l'enseignement supérieur était d'environ trois ans, contre un an pour les femmes.<sup>6</sup>

Le nombre d'années de vie «en bonne santé» augmente également

Fig. 3: Plus d'un quart de la vie se déroule déjà vraisemblablement durant la retraite  
Part de l'espérance de vie moyenne attendue<sup>7</sup> à la retraite; prise en compte à l'âge ordinaire de la retraite; par année de retraite et par sexe



Source: Office fédéral de la statistique, Swiss Life

Allongement de la part  
de la vie à la retraite

L'allongement de l'espérance de vie tout en maintenant l'âge légal de la retraite conduit naturellement à une durée de retraite de plus en plus longue. Aujourd'hui, la retraite d'un homme de 65 ans dure en moyenne deux ans et huit mois de plus que celle d'un même homme en l'an 2000. En supposant que les projections de l'OFS se réalisent et que l'âge normal de la retraite reste inchangé à 65 ans, l'auteur de la présente étude (né en 1985) aura une retraite qui durera trois ans de plus que celle d'un homme aujourd'hui âgé de 65 ans. Par conséquent, un homme et une femme âgés aujourd'hui de 35 ans et 34 ans respectivement peuvent envisager de passer plus d'un quart, voire presque un tiers de leur vie à la retraite, à condition que l'âge de la retraite soit maintenu au niveau actuel (cf. fig. 3).

Aussi réjouissante l'augmentation de l'espérance de vie puisse être, elle pose également des défis majeurs, notamment en matière de prévoyance vieillesse. Comme le montre le bref aperçu ci-après, les trois piliers sont concernés.

## AVS:

L'allongement de l'espérance de vie contribue largement à augmenter le déficit de l'AVS

un allongement de l'espérance de vie, pour un âge de la retraite inchangé, signifie que la durée de versement des rentes au retraité augmentera alors que ses propres versements n'augmenteront pas. Toutes choses égales par ailleurs, les dépenses de l'AVS augmenteront par conséquent plus fortement que les recettes. Dans les dernières «Perspectives financières de l'AVS», l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) table sur un déficit d'environ 5,5 milliards de francs pour l'année 2031, à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises en la matière. A cet égard, il convient de noter que, en raison de l'évolution démographique, le déficit devrait continuer de se creuser à partir de 2032 pour atteindre 17 milliards de francs en 2045, selon une simulation publiée par l'OFAS début 2019.<sup>8</sup> La hausse de l'espérance de vie n'est pas le seul moteur de cette évolution attendue, même si elle en est un essentiel, comme le montre par exemple une analyse de BAK Economics: les simulations de l'étude mandatée par l'OFAS ont montré que, dans l'hypothèse d'une espérance de vie identique à celle de 2010, le déficit de répartition de l'AVS serait à partir de 2035 moins de deux fois moins important que ce que prévoit le scénario de référence avec une espérance de vie en hausse.<sup>9</sup>

## Prévoyance professionnelle:

dans le deuxième pilier, une espérance de vie plus longue signifie, toutes choses égales par ailleurs, que le capital vieillesse épargné pendant la phase d'activité professionnelle doit servir plus longtemps. Si les gens n'épargnent pas plus ou plus longtemps, la rente mensuelle ou annuelle doit être réduite pour qu'il n'y ait pas de lacune de financement. Dans le deuxième pilier, ce mécanisme est assuré par le taux de conversion. Ce facteur détermine le pourcentage du capital vieillesse épargné lors de la retraite qui sera versé chaque année sous forme de rente. Pour la partie obligatoire de la prévoyance vieillesse professionnelle, le taux de conversion s'élève à 6,8% pour un départ à la retraite à l'âge ordinaire de la retraite. En 2020, il s'élevait en moyenne à environ 5,6% sur l'ensemble du capital vieillesse.<sup>10</sup>

Le taux de conversion devrait baisser de 0,14 à 0,18% par année d'espérance de vie

Pour simplifier, on peut dire que le taux de conversion devrait baisser d'environ 0,14 à 0,18 point de pourcentage pour chaque année d'espérance de vie supplémentaire.<sup>11</sup> Dans la partie *surobligatoire* (ou en cas de taux de conversion enveloppants), cette adaptation intervient partiellement, pas seulement pour compenser l'allongement de l'espérance de vie, mais aussi pour réagir à la faiblesse persistante des taux d'intérêt.<sup>12</sup> On peut donc dire que l'allongement de l'espérance de vie peut être en partie financé par la baisse des taux de conversion, mais en partie seulement: l'allongement de l'espérance de vie a aussi des conséquences dans le régime obligatoire. Lorsque le taux de conversion minimum actuel de 6,8% a été fixé, l'espérance de vie des hommes de 65 ans était estimée à 17,8 ans,<sup>13</sup> c'est-à-dire nettement moins que ce que l'on peut mesurer actuellement et ce à quoi on pourra s'attendre à l'avenir (cf. fig. 1). Dans le régime obligatoire défini par la loi, le taux de conversion ne peut toutefois pas être abaissé, et ce, malgré l'augmentation de l'espérance de vie. Cela entraîne une lacune de

financement qui est notamment comblée par une redistribution, étrangère à la logique du système, des travailleurs assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes. Cette redistribution, dont la cause est également imputable à l'environnement de taux bas, s'est élevée au total à 7,2 milliards de francs pour l'année 2019, soit en moyenne 1700 francs par actif.<sup>14</sup>

### *3<sup>e</sup> pilier:*

l'impact d'une vie plus longue sur le 3<sup>e</sup> pilier est similaire à celui de la prévoyance vieillesse professionnelle: l'avoir d'épargne doit suffire plus longtemps. Si l'objectif est une consommation régulière du capital jusqu'au décès, les versements périodiques doivent être réduits en conséquence face à l'allongement de l'espérance de vie. Voici un exemple: si le capital initial d'un homme ayant pris sa retraite à 65 ans en l'an 2000 était par exemple de 100 000 CHF et que le taux d'intérêt était inchangé de 1%, le montant du versement mensuel serait de 481 francs. Pour une personne nouvellement retraitée en 2040, ce montant s'élèverait encore à 388 francs en raison de l'allongement attendu de l'espérance de vie, toutes choses égales par ailleurs.

Les réponses possibles à ces défis sont connues depuis longtemps. Au final, les lacunes de financement décrites ci-dessus peuvent être comblées de trois manières: davantage de moyens (cotisations salariales, impôts ou épargne individuelle), diminution des rentes ou diminution de la durée de versement. L'une des approches souvent proposées consiste à relever l'âge légal de la retraite, notamment parce qu'une part croissante de la vie d'une personne en bonne santé est «en jachère» du point de vue de l'activité professionnelle. Un relèvement de l'âge de la retraite permettrait non seulement de réduire la durée de versement des prestations, mais aussi d'augmenter l'afflux de capitaux. Car en travaillant plus longtemps, on cotise aussi plus longtemps à l'AVS et à la caisse de pensions et l'on dispose aussi éventuellement de davantage de fonds pour le 3<sup>e</sup> pilier.<sup>15</sup> Notons aussi que pour soulager de manière systématique le système de prévoyance vieillesse, il ne suffirait pas de travailler plus longtemps dans le cadre actuel (c'est-à-dire jusqu'à l'âge normal de la retraite de 64/65 ans). Afin de soulager les deux premiers piliers par le biais de l'âge de départ, il faudrait impérativement relever l'âge légal de la retraite.<sup>16</sup>

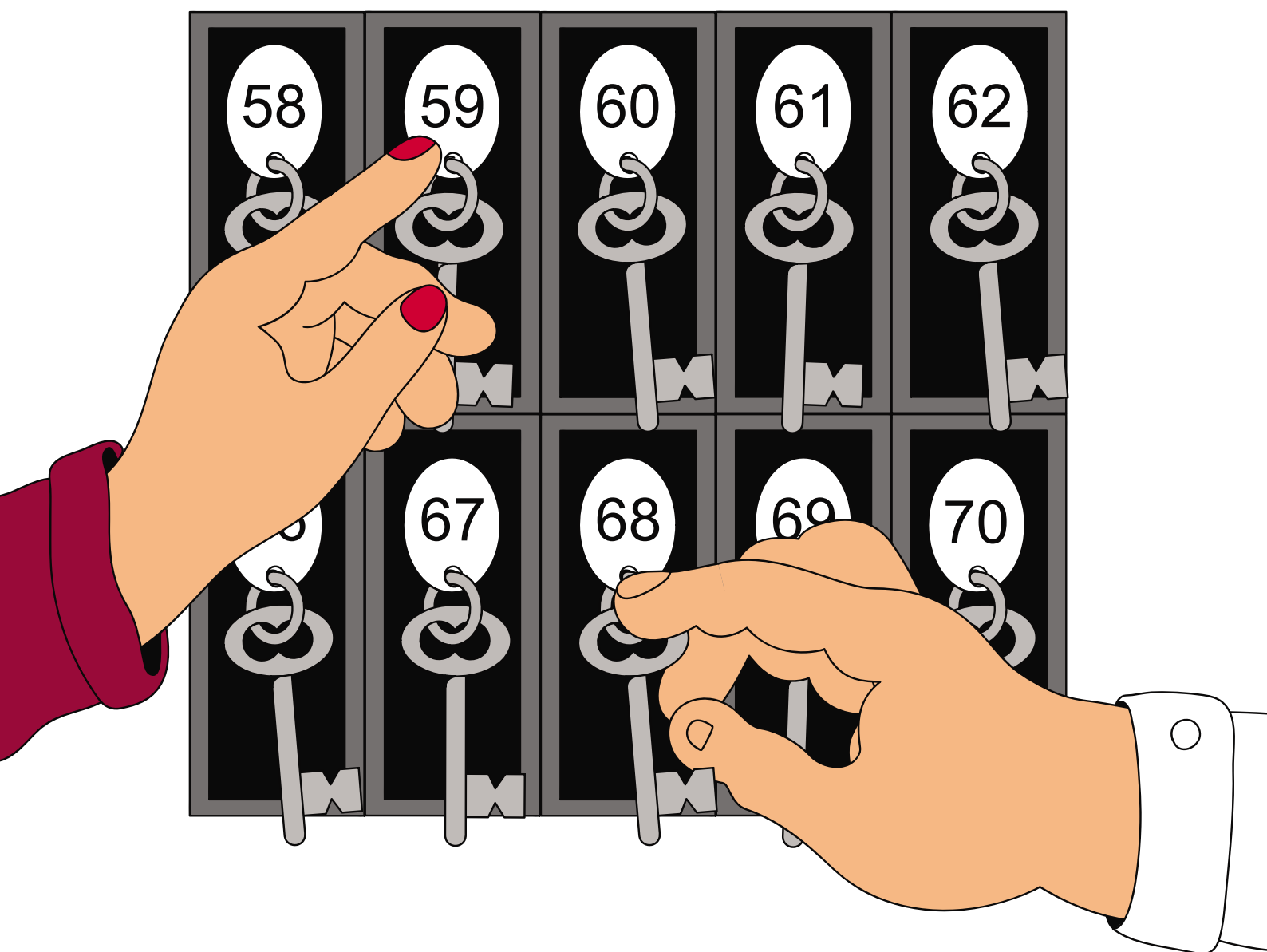
Les avantages et les effets secondaires du relèvement de l'âge de la retraite ne font toutefois pas l'objet d'une analyse dans la présente étude. L'objectif est plutôt d'examiner en détail la date effective du départ à la retraite et de se concentrer sur les personnes (anciennement) actives qui travaillent ou qui ont travaillé au-delà de l'âge ordinaire de la retraite actuellement en vigueur.

## *Principaux enseignements du chapitre:*

- 1** L'espérance de vie moyenne continue d'augmenter. Non seulement nous vivons toujours plus longtemps, mais nous passons également plus d'années en bonne santé à partir de 65 ans.
- 2** La grande majorité de la population se sent en bonne santé à l'âge de la retraite. Cela vaut en principe, quoique dans une moindre mesure, aussi pour les (anciens) actifs des professions artisanales.
- 3** La part de la vie à la retraite augmente en conséquence. Aujourd'hui déjà, cette part équivaut vraisemblablement à 25% pour les hommes et à 29% pour les femmes.
- 4** L'allongement de l'espérance de vie affecte les trois piliers de la prévoyance vieillesse. Repousser le départ à la retraite tout en augmentant l'âge de la retraite pourrait entraîner un allègement.

2

*Anatomie du départ  
à la retraite:  
quand partons-nous  
à la retraite?*





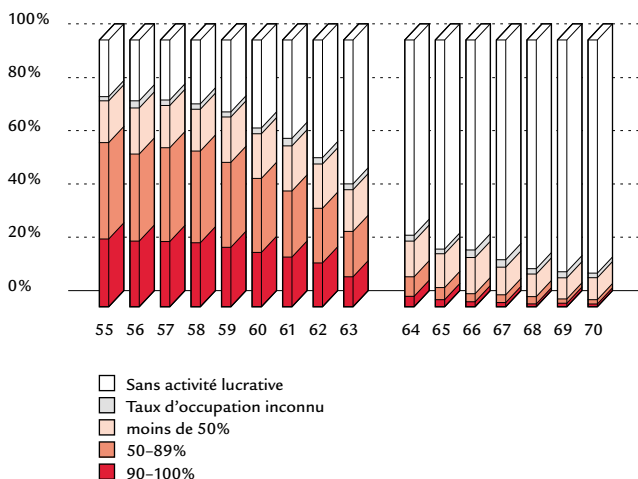
**E**n Suisse, l'âge légal de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. Lorsque l'on parle de «retraite» dans la vie de tous les jours, on se réfère souvent à ces deux seuils d'âge. Ils indiquent avant tout à partir de quel moment il est possible de percevoir des prestations de vieillesse non réduites. Comme chacun sait, il est possible d'exiger un versement anticipé ou ultérieur, ce qui a des conséquences sur le montant de la rente à vie.<sup>17</sup> Lorsque l'on parle de l'âge ordinaire de la retraite, on se réfère souvent au retrait de la vie active et non au (simple) versement d'une rente ou d'un capital. La «retraite» a donc deux dimensions: le départ de la vie active et le versement d'une prestation de vieillesse. Cette distinction n'est pas seulement abstraite, comme nous le verrons ci-après.

Il existe différents indicateurs concernant le moment du *départ de la vie active*.<sup>18</sup> En 2019, l'âge moyen lors de la sortie complète du marché du travail était de 66,0 ans pour les hommes et de 65,2 ans pour les femmes, soit nettement plus que l'âge ordinaire de la retraite. Un autre indicateur est le *taux d'activité* par année d'âge (cf. fig. 4 & 5). Celui-ci montre qu'une petite majorité de la population n'exerce déjà plus d'activité lucrative un an avant l'âge ordinaire de la retraite: en moyenne, seuls 53% des hommes âgés de 64 ans exerçaient une activité professionnelle entre 2015 et 2019, contre 46% des femmes âgées de 63 ans. En revanche, toutes les personnes sans activité lucrative ne sont pas forcément des préretraités au sens strict du terme. Il ressort notamment des figures 4 et 5 qu'une partie de la population n'exerce pas (ou plus) d'activité lucrative dès 55 ans, et ce, pour des raisons très diverses. Sont notamment concernés les hommes et les femmes au foyer à temps plein. L'OFS tient compte de cet état de fait dans un autre indicateur, le *taux de préretraités*. Il s'agit de la proportion de la population qui exerçait encore une activité lucrative à 50 ans, mais qui, en raison d'un départ à la retraite, d'une invalidité ou d'une mauvaise santé, n'exerçait plus d'activité juste avant d'atteindre l'âge de 64/65 ans. Pour la tranche d'âge de 63 ans (pour les femmes) et de 64 ans (pour les hommes), ces chiffres étaient respectivement de 35% et 40% entre 2015 et 2017.

L'âge moyen à la sortie du marché du travail est de 66 ou 65 ans

Fig. 4: Près d'un quart des femmes de 64 ans exercent une activité lucrative

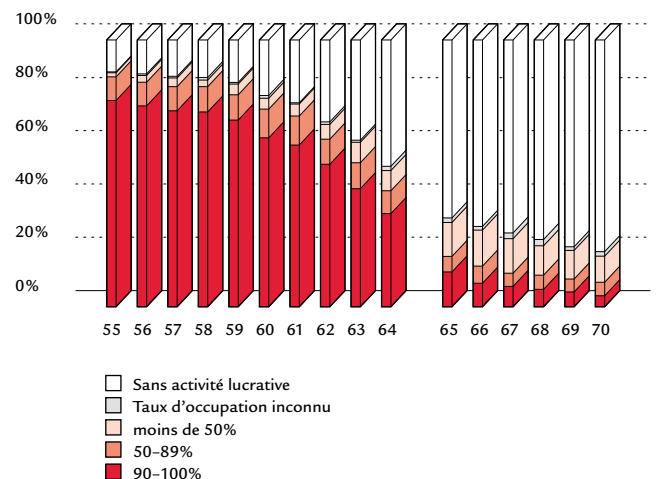
Part de femmes avec un taux d'occupation correspondant, par âge, 2015–2019; les barres partielles présentant moins de 3% se fondent sur un nombre limité d'observations – ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de prudence



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

Fig. 5: Un tiers des hommes de 65 ans exercent une activité lucrative

Part d'hommes avec un taux d'occupation correspondant, par âge, 2015–2019; les barres partielles présentant moins de 3% se fondent sur un nombre limité d'observations – ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de prudence



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

Beaucoup de gens continuent à travailler après l'âge ordinaire de la retraite.

Que l'on considère le taux d'activité brut (fig. 4 & 5) ou le taux de préretraites: une proportion importante de la population cesse d'exercer une activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite. Inversement, une minorité tout aussi considérable travaille au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, bien que souvent à des taux d'occupation nettement inférieurs. Ainsi, de 2015 à 2019, en moyenne 30% des hommes de 66 ans et 22% des femmes de 65 ans exerçaient encore une activité lucrative. Même à 70 ans, un homme sur cinq et une femme sur huit travaillaient encore au moins une heure par semaine.<sup>19</sup> Seule une minorité s'arrête de travailler (entièrement) à l'âge ordinaire de la retraite, tandis que la majorité quitte le marché du travail avant ou après.

La statistique des nouvelles rentes de l'OFS fournit des informations concernant la deuxième dimension de la retraite, c'est-à-dire le *moment du versement de la prestation de vieillesse*. Il ressort de la dernière édition pour 2018 que 46% de toutes les nouvelles rentes (c'est-à-dire des rentes versées pour la première fois) des caisses de pensions ont été perçues à l'âge ordinaire de la retraite. 45% de ces rentes ont été versées à des préretraités et 8% à des personnes qui ont différé le premier versement de la rente au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. L'âge moyen du premier versement d'une rente de la caisse de pensions était ainsi de 63,6 ans pour les hommes et de 63,1 ans pour les femmes, soit nettement moins que l'âge moyen de sortie (définitive) du marché du travail. La statistique des nouvelles rentes fournit également des valeurs sur les versements en capital de la CP, les versements 3a et l'AVS. Mais ni ces bases de données ni la plupart des autres ne permettent d'évaluer quelle est la *proportion de la population* à avoir perçu une prestation des trois piliers (individuellement et consolidée) et à quel âge.

Fig. 6: Environ la moitié des hommes perçoit des prestations de vieillesse avant l'âge ordinaire de la retraite

Part d'hommes (fig. 6) et de femmes (fig. 7) avec versement des prestations de vieillesse correspondantes selon l'âge et le pilier de prévoyance, 2019; \* soit de l'AVS, de la CP soit du pilier 3a; les barres partielles avec \*\* se fondent sur un nombre limité d'observations – les résultats correspondants doivent être interprétés avec beaucoup de prudence

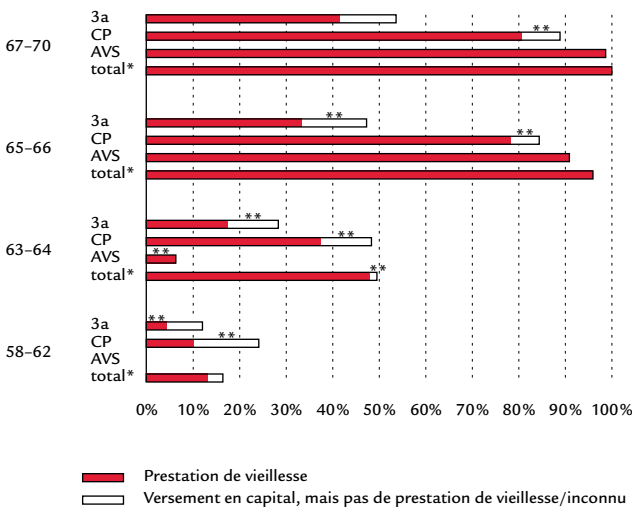
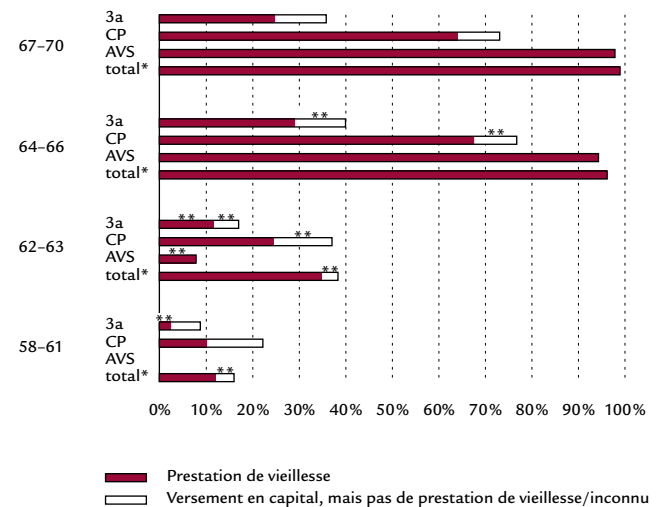


Fig. 7: Les femmes perçoivent un peu moins souvent des prestations de vieillesse avant l'âge de la retraite



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

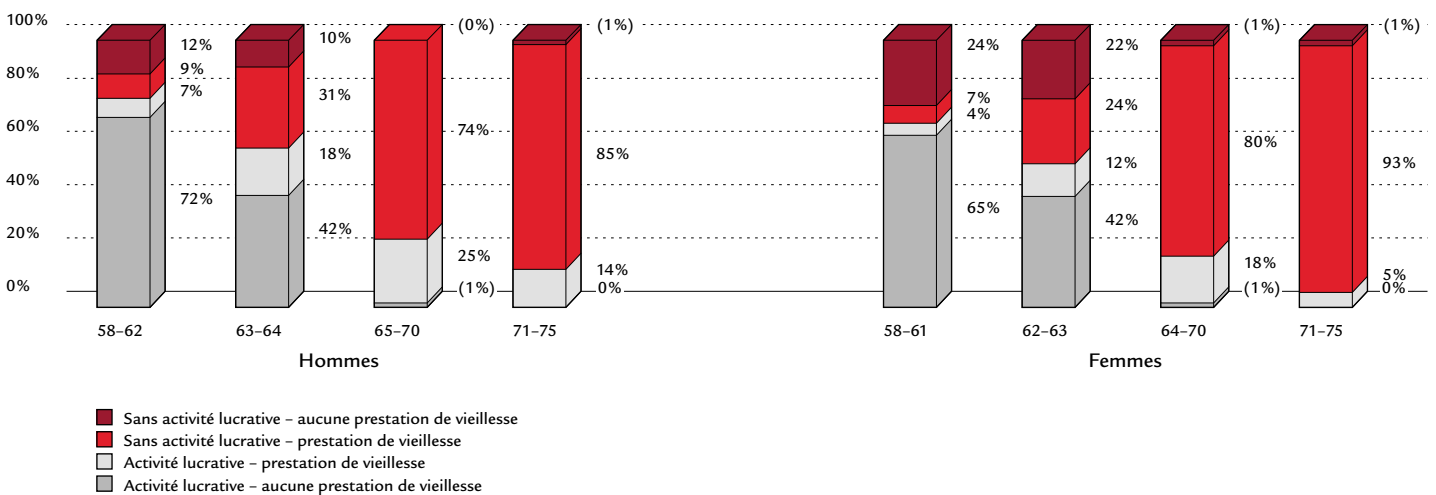
L'enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'OFS en combinaison avec l'ensemble de données SESAM fournit des éléments de réponse. Les figures 6 et 7 montrent quel pourcentage de la population perçoit à quel âge des prestations de l'ensemble des trois piliers, séparément ou globalement, ou a perçu des prestations dans le cas de paiements de capital. Ainsi, près d'un homme sur deux âgé de 63/64 ans a déjà perçu une prestation de vieillesse – principalement du deuxième pilier. Chez les femmes (âgées de 62/63 ans), cette proportion est plus faible, mais pas négligeable pour autant puisqu'elle représente environ un tiers. Immédiatement après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite, pratiquement toute la population a perçu une prestation provenant d'au moins l'un des trois piliers, donc manifestement aussi beaucoup de personnes qui exercent une activité lucrative à ce moment-là.

Le versement des prestations de vieillesse et le moment de la sortie du marché du travail ne coïncident pas toujours

Ce dernier point indique que les deux dimensions de la retraite, c'est-à-dire l'arrêt de l'activité lucrative et le premier versement de la prestation de vieillesse, ne coïncident pas toujours. En effet, presque toutes les personnes actives à partir de l'âge ordinaire de la retraite ont déjà perçu des prestations de vieillesse provenant au moins de l'un des trois piliers (cf. fig. 8).<sup>20</sup> Avant l'âge ordinaire de la retraite non plus, il n'est pas rare de combiner activité lucrative et versement de prestations de vieillesse. Ainsi, au cours des deux années précédant l'âge ordinaire de la retraite, 18% des hommes et 12% des femmes exercent une activité lucrative *et* ont déjà perçu une prestation de vieillesse sous forme de rente ou de capital. Selon le point de vue, il s'agit par exemple chez les hommes de ce groupe d'âge de près d'un tiers des actifs ou bien d'un tiers de l'ensemble des bénéficiaires de prestations de vieillesse.

Fig. 8: De nombreuses personnes actives de plus de 58 ans perçoivent des prestations de vieillesse

Statut marché du travail et perception des prestations de vieillesse<sup>21</sup>, moyenne 2015 et 2019, par âge et sexe; chiffres entre parenthèses: incertitudes statistiques



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

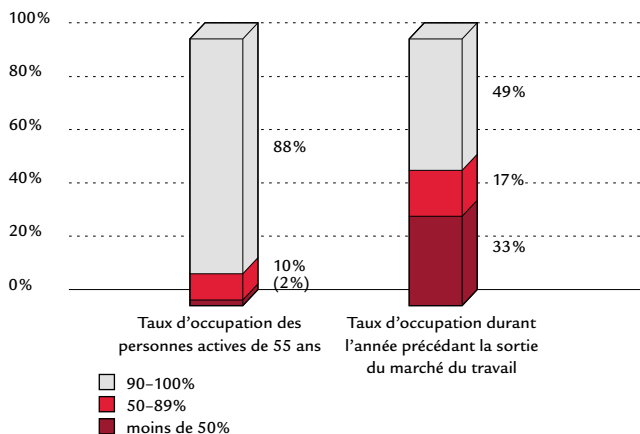
La figure 8 fait uniquement la distinction entre «activité lucrative» et «sans activité lucrative». Or, très souvent, la sortie du marché du travail ne se fait pas du jour au lendemain. Ainsi, entre 2015 et 2019, près de 90% en moyenne des hommes actifs de 55 ans travaillaient à temps plein. Le dernier taux d'occupation enregistré pour les hommes âgés de 55 à 75 ans ayant quitté le marché du travail au cours de cette même période était en moyenne nettement inférieur. Seule la moitié d'entre eux travaillait encore à temps plein durant l'année civile précédant le départ (cf. fig. 9). Chez les femmes, la tendance est similaire: l'année précédant la sortie du marché du travail, le taux d'occupation moyen était nettement inférieur à celui des femmes de 55 ans.

Une enquête représentative menée par Swiss Life à l'automne 2020 auprès d'environ 1500 personnes actuellement et anciennement actives âgées de 55 à 70 ans confirme ce constat (pour plus d'informations, voir le chapitre «Méthodologie» à la fin de l'étude). Environ un tiers des personnes interrogées en retraite (partielle) ont réduit leur taux d'occupation à partir de 55 ans dans le cadre d'une retraite partielle ou progressive. Si l'on tient également compte de ceux qui l'ont réduit avant 55 ans ou durant l'année de leur retraite définitive, ce taux passe à une moitié. La figure 10 montre tous les participants du sondage qui exerçaient une activité lucrative à 55 ans et qui ont aujourd'hui atteint ou dépassé l'âge indiqué. Il apparaît que la réduction du taux d'occupation en raison de l'âge commence parfois avant 60 ans et devient de plus en plus fréquente à partir de ce moment. A 67 ans, près d'un tiers était à la retraite et avait réduit son taux d'occupation *auparavant*. Un autre quart exerçait encore une activité lucrative, mais pas au taux d'occupation initial.

Beaucoup réduisent leur taux d'occupation avant leur départ définitif à la retraite

Fig. 9: Environ la moitié des hommes ne travaillait plus à temps plein durant l'année précédant leur retraite

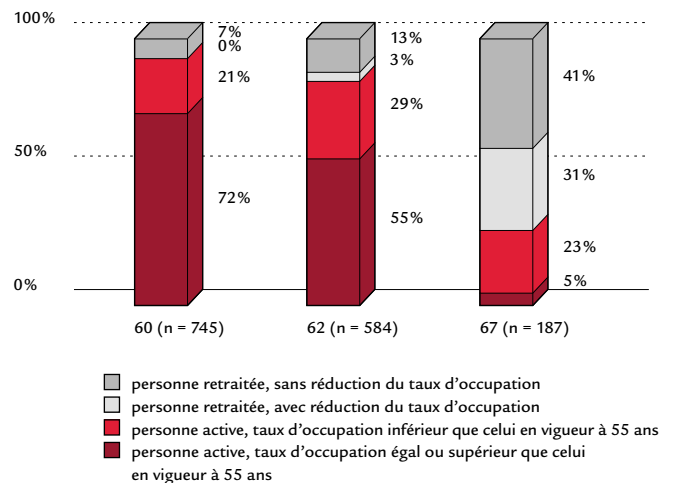
Taux d'occupation; à gauche: proportion d'hommes actifs de 55 ans, 2015-2019; à droite: proportion d'hommes de 55 à 75 ans ayant abandonné leur activité lucrative entre 2015 et 2019



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

Fig. 10: La réduction du taux d'occupation intervient parfois avant 60 ans

Statut professionnel par âge; proportion de personnes qui exerçaient une activité lucrative à 55 ans et qui ont atteint ou dépassé l'âge considéré au moment de l'enquête



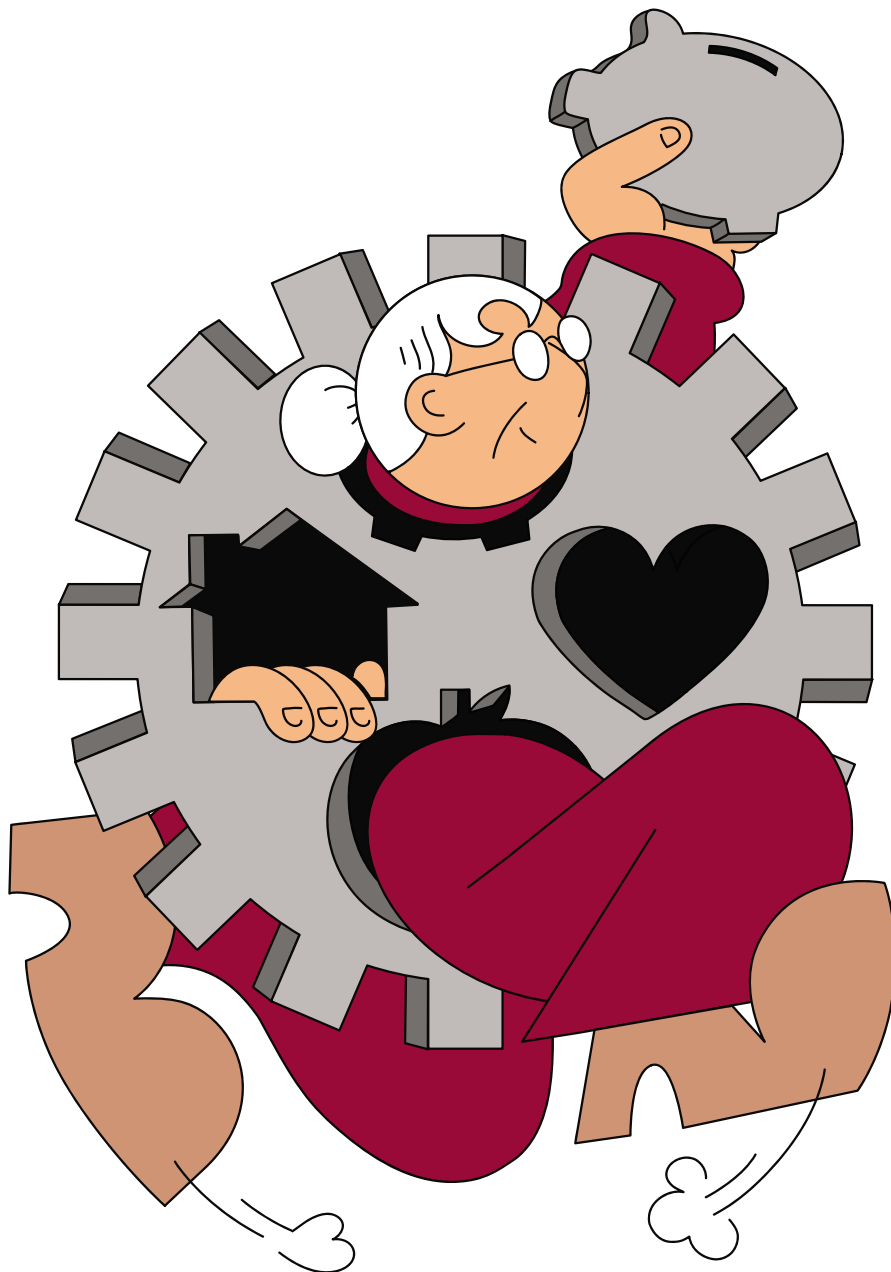
Source: Enquête Swiss Life

## *Principaux enseignements du chapitre:*

- 1** Environ un tiers des hommes et un quart des femmes travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, bien que majoritairement à des taux d'occupation réduits.
  
- 2** La «retraite» a deux dimensions: la fin de l'activité lucrative et le versement de prestations de vieillesse sous forme de rentes et/ou de capital.
  
- 3** Dans de nombreux cas, ces deux dimensions ne coïncident pas. Une partie des bénéficiaires de prestations de vieillesse âgés de moins de 64/65 ans exercent encore une activité lucrative. Pratiquement toutes les personnes actives à partir de 64/65 ans ont déjà perçu une prestation de vieillesse sous une forme ou une autre.
  
- 4** La sortie du marché du travail s'effectue souvent de manière progressive. Environ un tiers, voire la moitié des personnes actives a réduit son taux d'occupation avant l'arrêt définitif de l'activité lucrative.

3

*Préférences  
concernant le  
moment du  
départ à la retraite*



Dans le dernier chapitre, nous nous sommes penchés en détail sur le départ à la retraite de la population suisse. Reste à savoir pourquoi une personne a pris sa retraite à un moment donné et si cela a eu lieu dans une large mesure en toute liberté de choix. Une évaluation détaillée de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) fournit de premières indications à ce sujet. Ainsi, on a demandé aux personnes qui exerçaient une activité lucrative après 50 ans si elles qualifiaient leur statut de «retraite anticipée» ou, dans le cas contraire, de «retraite». Les personnes appartenant au premier groupe ont également été interrogées sur les raisons pour lesquelles ce changement a eu lieu, et s'il était intervenu de manière volontaire ou non. En synthétisant ces informations, on répartit l'ensemble de la population des 64/65-75 ans comme indiqué à la figure 11.

Nous constatons tout d'abord que la question concernant le statut en matière de retraite n'a pas été posée à 14% de la population considérée, car celle-ci n'a pas exercé d'activité lucrative à partir de 50 ans. Cette catégorie comprend les femmes (et les hommes) au foyer à temps plein, mais aussi par exemple les personnes qui, en raison de leur invalidité, n'ont plus exercé d'activité lucrative depuis de nombreuses années. Ce groupe n'est pas ciblé ici, car il ne présente pas d'intérêt quant à savoir pourquoi rester actif jusqu'à 60, 65 ou 70 ans.

Un petit tiers de la population des 64/65 à 75 ans se considère comme préretraité. Seul un quart d'entre eux, soit 7% au total (cf. fig. 11), a indiqué que cela s'est produit de manière «plutôt involontaire». La moitié de ces personnes qui ont pris une retraite anticipée l'ont fait pour des raisons professionnelles, l'autre moitié pour des raisons de santé. Près de trois quarts des personnes se considérant comme «préretraités», soit 24% au total, ont indiqué qu'elles l'avaient fait de manière «plutôt volontaire». Il est intéressant de noter que parmi ces personnes, deux groupes représentant chacun 3% ont aussi concerné des départs en retraite anticipé pour raisons professionnelles et de santé respectivement, mais sans que ces raisons ne soient considérées comme des contraintes. Une majorité relative de personnes ayant pris une retraite anticipée «plutôt volontaire» – 9% des 64/65 à 75 ans – est partie à la retraite avant l'âge ordinaire parce qu'elles pouvaient se le permettre et/ou qu'elles n'avaient plus besoin de travailler. Enfin, il convient de mentionner le fait qu'environ 3,5% de la population se déclare comme préretraitée, mais poursuit toujours (partiellement) une activité lucrative.

Il convient ensuite de souligner les 13% qui travaillent encore malgré l'âge ordinaire de la retraite, auxquels il faut toutefois ajouter environ 3,5 points de pourcentage de personnes ayant pris une retraite anticipée. Concernant ce groupe, l'on s'interroge sur les raisons de la poursuite de leur activité professionnelle. La figure 12 montre que deux tiers d'entre eux sont encore actifs parce qu'ils aiment travailler. Seul un quart travaille pour des raisons financières. Cela signifie que beaucoup de personnes encore actives après l'âge ordinaire de la retraite travaillent en premier lieu volontairement et en toute liberté de choix.

Deux tiers des actifs de 64/65 ans et plus travaillent encore parce que leur travail leur plaît

Fig. 11:

## Rares sont ceux qui qualifient leur statut de «retraite anticipée, plutôt involontaire»

Proportions de la population âgée de 64/65 à 75 ans en %, 2019; statut auto-déclaré en matière de retraite et d'activité professionnelle; motifs de la retraite anticipée; chiffres entre parenthèses: incertitude statistique;

\* A cela s'ajoute d'une part environ 3,5% de personnes ayant une activité lucrative qui qualifient leur statut de «retraite anticipée» et que le graphique ne présente que comme «préretraités». D'autre part, environ 1/3 des actifs représentés se déclarent eux-mêmes «retraités».

### Statut de départ à la retraite 64/65-75 ans

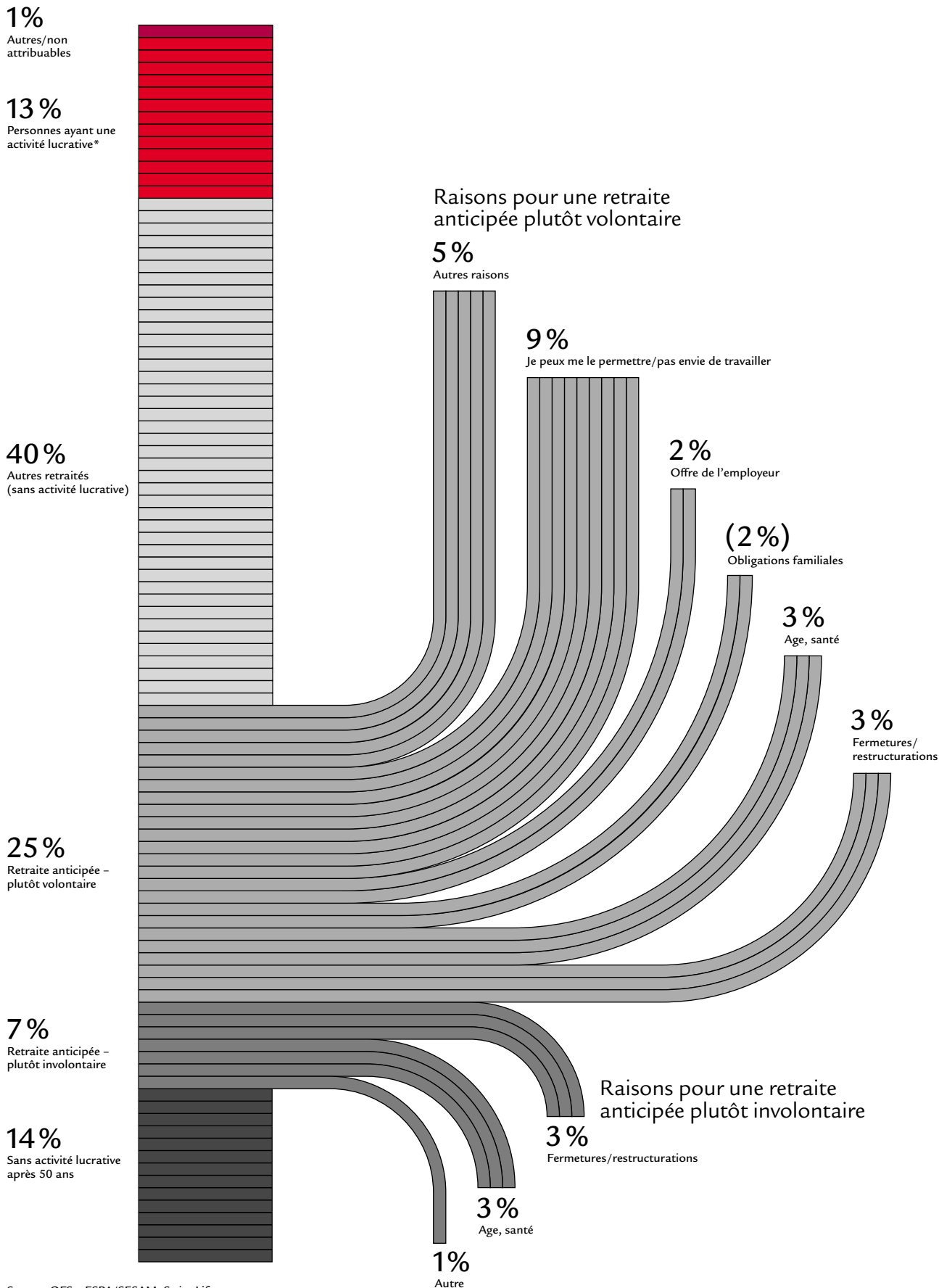
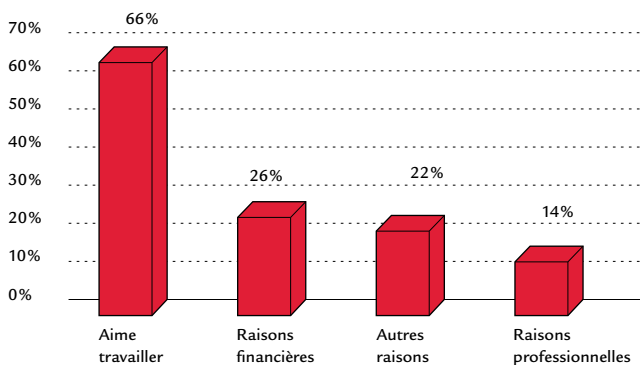




Fig. 12: La principale raison de travailler plus longtemps est le plaisir de travailler

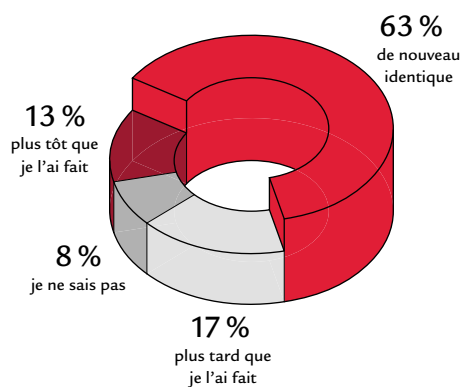
Raisons pour une activité lucrative au-delà de l'âge légal de la retraite;  
Proportion de personnes actives à partir de l'âge légal de la retraite AVS,  
2019; plusieurs réponses possibles, donc somme > 100%



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

Fig. 13: Rétrospectivement, la majorité partirait à la retraite au même âge

Proportion de réponses à la question concernant le moment que l'on choisirait rétrospectivement pour un départ à la retraite; retraités, n = 437



Source: Enquête Swiss Life

Nous avons ainsi déjà obtenu un aperçu partiel des préférences concernant le moment du départ à la retraite: le départ à la préretraite se fait en majorité de façon «plutôt volontaire»; travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite est aussi dans la plupart des cas un choix plutôt volontaire. Mais cette vue d'ensemble n'est pas encore complète. Cela vaut notamment pour les 40% de la figure 11 qui se disent certes retraités, mais pas préretraités. En effet, on estime *approximativement* que jusqu'à un tiers<sup>22</sup> d'entre eux ont quitté le marché du travail avant l'âge ordinaire de la retraite, et ce, alors qu'ils ne se considèrent pas comme «préretraités». Les données ne nous disent pas exactement pourquoi ils l'ont fait. Une partie d'entre eux étaient sans doute assurés auprès d'une caisse de pensions dont le règlement prévoyait un âge de la retraite inférieur à l'âge ordinaire. D'autres en revanche étaient au chômage de longue durée jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Enfin, cette catégorie comprend les personnes qui ont quitté prématurément le marché du travail pour des raisons de santé, percevaient une rente AI jusqu'à 64/65 ans et n'ont commencé à percevoir une rente de vieillesse qu'à partir de cet âge, ce qui explique pourquoi ils ne se considéraient pas comme «préretraités». L'ESPA ne permet pas de déterminer avec précision quelle proportion des départs prématurés du marché du travail était involontaire. Les auteurs de la présente étude estiment que cette part devrait s'élever *approximativement* à environ 5 à 10% de la population totale (âgée de 64/65 à 75 ans), en plus des personnes qui se sont déclarées comme préretraitées involontaires.<sup>23</sup>

De plus, l'ESPA n'indique pas si ceux qui ont quitté le marché du travail au moment précis de l'âge ordinaire de la retraite auraient peut-être préféré prendre leur retraite plus tôt ou plus tard. Enfin, nous ne savons pas encore qui aurait été en principe prêt à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite et à quelles conditions.

Si c'était à refaire,  
la plupart des gens ne  
changeraient pas le  
moment de leur départ  
à la retraite

Nous pouvons répondre à bon nombre de ces questions grâce à notre propre enquête menée auprès de 1500 personnes âgées de 55 à 70 ans (cf. chapitre «Méthodologie»). La figure 13 montre les réponses de tous les participants déjà retraités à la question hypothétique de savoir quel moment de départ à la retraite (c'est-à-dire explicitement le moment de cessation de l'activité lucrative) ils choisiraient rétrospectivement. Le résultat est clair: une grande majorité de 63% serait disposée à partir à la retraite au même moment. Un huitième environ aimerait s'arrêter plus tôt, un sixième plus tard; les autres participants ne le savent pas. Les principales raisons liées à ce souhait sont des rentes plus élevées (pour ceux qui travailleraient plus longtemps) ou davantage de temps à consacrer aux amis, à la famille, aux loisirs et à des projets (pour ceux qui travailleraient moins longtemps). Environ un tiers de ceux qui auraient souhaité travailler plus longtemps n'ont plus trouvé d'emploi après une période de chômage ou ont pris une retraite anticipée dans le cadre d'une réduction de postes. Un peu plus de 40% des personnes qui auraient aimé partir plus tôt pensent qu'un tel choix aurait eu des effets positifs sur leur santé. La figure 13 confirme et complète ainsi, dans une large mesure, l'image partielle que nous avons dessinée ci-dessus à l'aide de l'ESPA concernant les motifs et les préférences du départ à la retraite: la majorité semble avoir pris sa retraite à l'âge souhaité, ou avec le recul, ne changerait rien sur ce point.

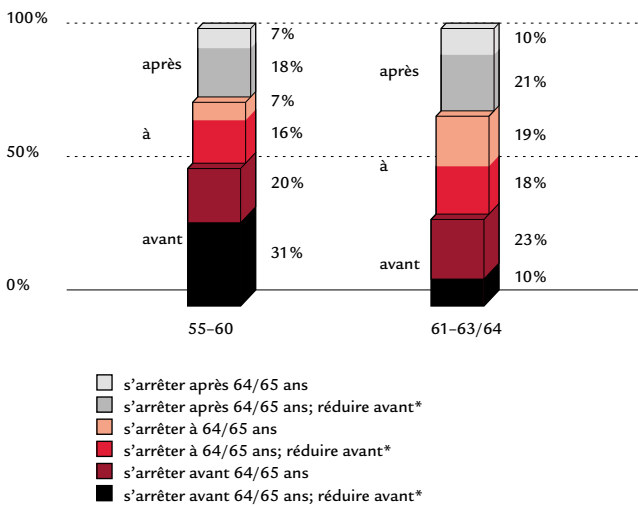
Mais qu'en est-il de la disposition à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite? Nous avons posé deux questions à ce sujet. Nous avons d'abord voulu savoir à quel âge les personnes encore actives souhaiteraient cesser définitivement leur activité lucrative si elles pouvaient prendre cette décision en toute liberté de choix, c'est-à-dire sans restrictions financières et/ou liées à la situation. Nous avons également demandé si et quand, à conditions égales, elles souhaitaient réduire leur taux d'occupation dans le cadre d'une retraite progressive. Environ la moitié des actifs interrogés âgés de 55 à 60 ans souhaiteraient partir définitivement à la retraite avant l'âge ordinaire de la retraite dans de telles conditions idéalisées (cf. fig. 14). A l'inverse, un quart souhaiterait rester actif au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Dans la classe d'âge des personnes actives de 61 à 63/64,<sup>24</sup> la part de ceux qui souhaitent travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ou au-delà est légèrement plus élevée. Dans ces deux catégories d'âge, la majorité des personnes souhaitent partir progressivement à la retraite. Dans un monde sans contraintes financières ou autres, seule une petite minorité suivrait le modèle de retraite standard (c'est-à-dire retraite complète à l'âge ordinaire, sans réduction préalable du taux d'occupation).

Près de la moitié des personnes sont disposées à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite

Outre l'âge du départ à la retraite dans des conditions idéales, nous avons voulu savoir des personnes encore actives si elles pouvaient en principe s'imaginer travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Nous avons demandé aux personnes déjà retraitées si, avec le recul, elles auraient pu s'imaginer cela. L'on constate ici que près de la moitié des sondés travaillent effectivement (ou ont effectivement travaillé) au-delà de l'âge ordinaire de la retraite ou sont (auraient été) en principe disposés à le faire sous certaines conditions (cf. fig. 15).<sup>25</sup> Dans l'ensemble, seuls 29% des sondés ont indiqué qu'ils n'auraient en aucun cas souhaité travailler plus longtemps.

Fig. 14: Peu de personnes souhaitent travailler au taux d'occupation initial jusqu'à 64/65 ans si elles pouvaient choisir librement.

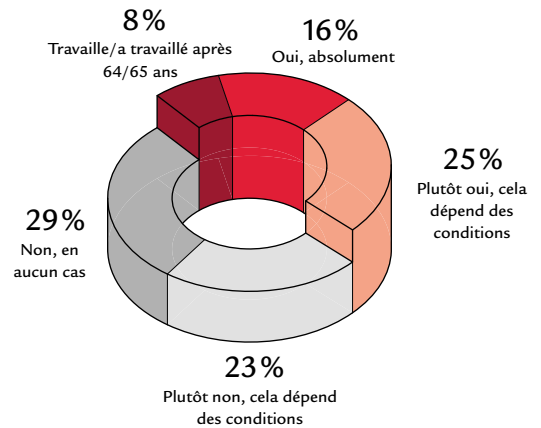
Moment souhaité pour le départ définitif à la retraite/la réduction du taux d'occupation des personnes actives (sans les retraités partiels); par groupe d'âge (55-60: n = 609; 61-63/64: n = 206); \* réduction souhaitée du taux d'occupation jusqu'à un an au moins avant la retraite définitive



Source: Enquête Swiss Life

Fig. 15: Près de la moitié travaille (a travaillé) après 64/65 ans ou serait (aurait été) en principe prêt à le faire

Disposition (rétro)prospective des 55-70 ans à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite; n = 1378



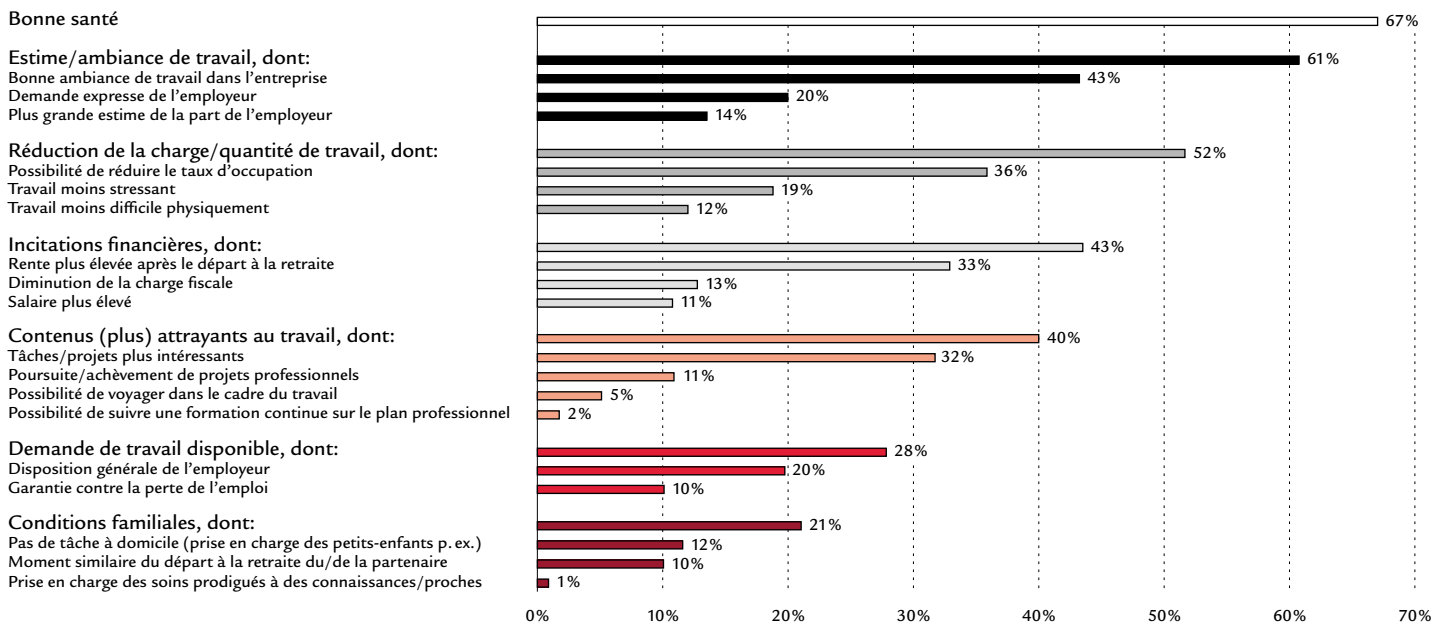
Source: Enquête Swiss Life

Conditions les plus souvent citées pour travailler plus longtemps: bonne santé et estime

La figure 15 implique que cette disposition de base n'est, dans la plupart des cas, pas inconditionnelle. Nous avons donc voulu savoir, dans une prochaine étape, sous quelles conditions les personnes seraient/auraient été prêtes à travailler plus longtemps. La figure 16 montre que la santé est primordiale ainsi que l'estime au sein de l'entreprise. Ces deux aspects ont été cités sous cette forme ou une autre par plus de 60% des sondés. Nous sommes donc en mesure de confirmer les résultats d'une enquête similaire menée en 2012 à la demande de l'Office fédéral des assurances sociales.<sup>26</sup> Pour près de la moitié des sondés, le prolongement de la vie active implique en outre une réduction de la quantité ou de la charge de travail, sous une forme ou une autre, sachant que c'est avant tout la possibilité de réduire le taux d'occupation qui est recherchée. Des conditions financières sont également relativement souvent posées (43%), une rente plus élevée étant la condition la plus fréquemment citée. Des contenus de travail (plus) attrayants sont toutefois exigés par 40%. En revanche, le respect de conditions familiales (p. ex. absence de responsabilités de garde ou soutien en matière de garde) semble jouer un rôle mineur.

Fig. 16: La santé et l'estime au sein de l'entreprise sont des conditions de base

Proportion de personnes interrogées pouvant envisager de travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite dans les conditions suivantes; cinq conditions pouvant être choisies au maximum. La question n'a pas été posée à ceux qui travaillent/ont travaillé plus longtemps ou qui n'auraient en aucun cas été disposés à le faire; n = 888



Source: Enquête Swiss Life

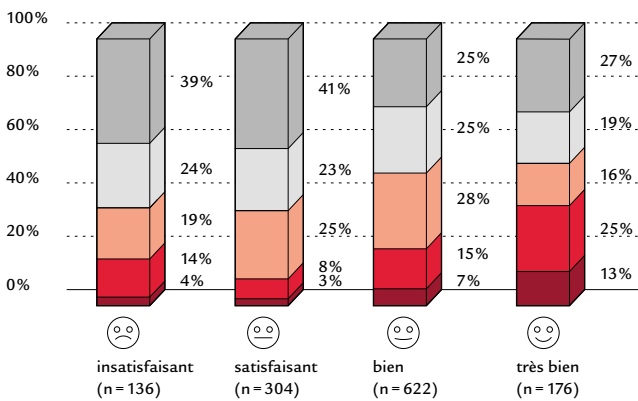
Ces conditions sont probablement d'ordre plus «nécessaire» que «suffisant». Cela signifie qu'elles doivent être remplies pour envisager un maintien de l'activité. Mais souvent, leur réalisation ne suffit pas à elle seule. Pour le démontrer, nous avons en outre interrogé les personnes sur leur satisfaction *effective* quant aux conditions de travail et à leur état de santé *perçu*. Nous avons ensuite mis ces réponses en relation avec la disposition à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite (cf. fig. 17).<sup>27</sup> Au vu de la figure 16, le résultat n'est guère surprenant: plus la situation effective en matière de santé et de travail est considérée comme bonne, plus la personne est effectivement disposée à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Mais il apparaît également que de nombreux autres facteurs doivent aussi jouer un rôle. Ainsi, un quart des sondés en bonne santé et disposant d'une très bonne situation de travail ne se disent en aucun cas prêts à travailler plus longtemps. Autre constat: à l'inverse, environ un tiers des personnes insatisfaites de leur travail et de leur état de santé pourraient envisager de travailler plus longtemps.

La santé et les conditions de travail ne sont pas les seuls facteurs importants

Parmi les autres facteurs explicatifs figurent notamment le niveau de formation et l'appartenance à certaines catégories professionnelles ou sectorielles, de région, de sexe, de degré de couverture du niveau de vie ou l'existence (ou l'absence) de plans concrets pour la période de la retraite (cf. fig. 18 sur ce dernier point). Concrètement: les personnes de Suisse alémanique avec un diplôme de l'enseignement supérieur ainsi que les femmes se disent plutôt prêtes à travailler plus longtemps, quelles que soient les conditions de travail et leur état de santé. Les personnes qui considèrent que leur niveau de vie est confortablement assuré à la retraite – mais pas celles dont le revenu ou la fortune est *effectivement* plus élevé(e) – sont en revanche un peu moins disposées à le faire. Cela vaut également pour les personnes qui ont déjà des projets très concrets de ce qu'elles souhaitent faire une fois à la retraite. L'appartenance à une catégorie professionnelle a généralement une plus grande influence que l'appartenance à une branche. Mais même en tenant compte de tous les facteurs d'influence potentiels recensés dans l'enquête, nous ne pouvons expliquer que partiellement d'un point de vue statistique les raisons de ces dispositions divergentes à travailler plus longtemps.<sup>28</sup> Cela montre que la préférence concernant le moment du départ à la retraite dépend en fin de compte fortement de facteurs individuels et situationnels qui sont difficiles à saisir d'un point de vue statistique.

Fig. 17: De bonnes conditions de travail augmentent effectivement quelque peu la disposition à travailler plus longtemps

Disposition à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite; selon l'évaluation moyenne de la situation en matière de travail et de santé (cf. note de bas de page 27)



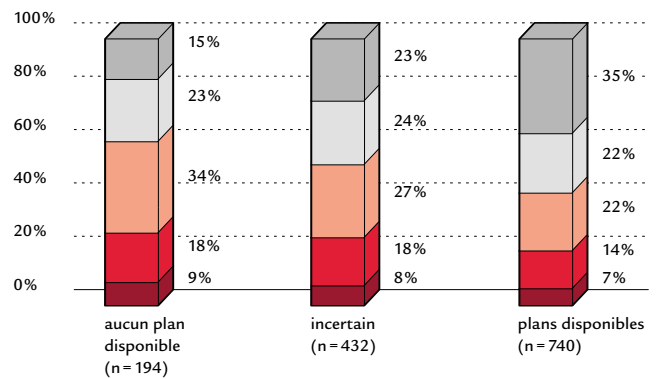
Évaluation de la situation en matière de travail et de santé

- Non, en aucun cas
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui, absolument
- Travaille/a travaillé après 64/65 ans

Source: Enquête Swiss Life

Fig. 18: Le fait d'avoir des plans pour la retraite ou non est également important

Disposition à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite; selon l'existence (ou l'absence) de plans concrets pour la période après le départ à la retraite



- Non, en aucun cas
- Plutôt non
- Plutôt oui
- Oui, absolument
- Travaille/a travaillé après 64/65 ans

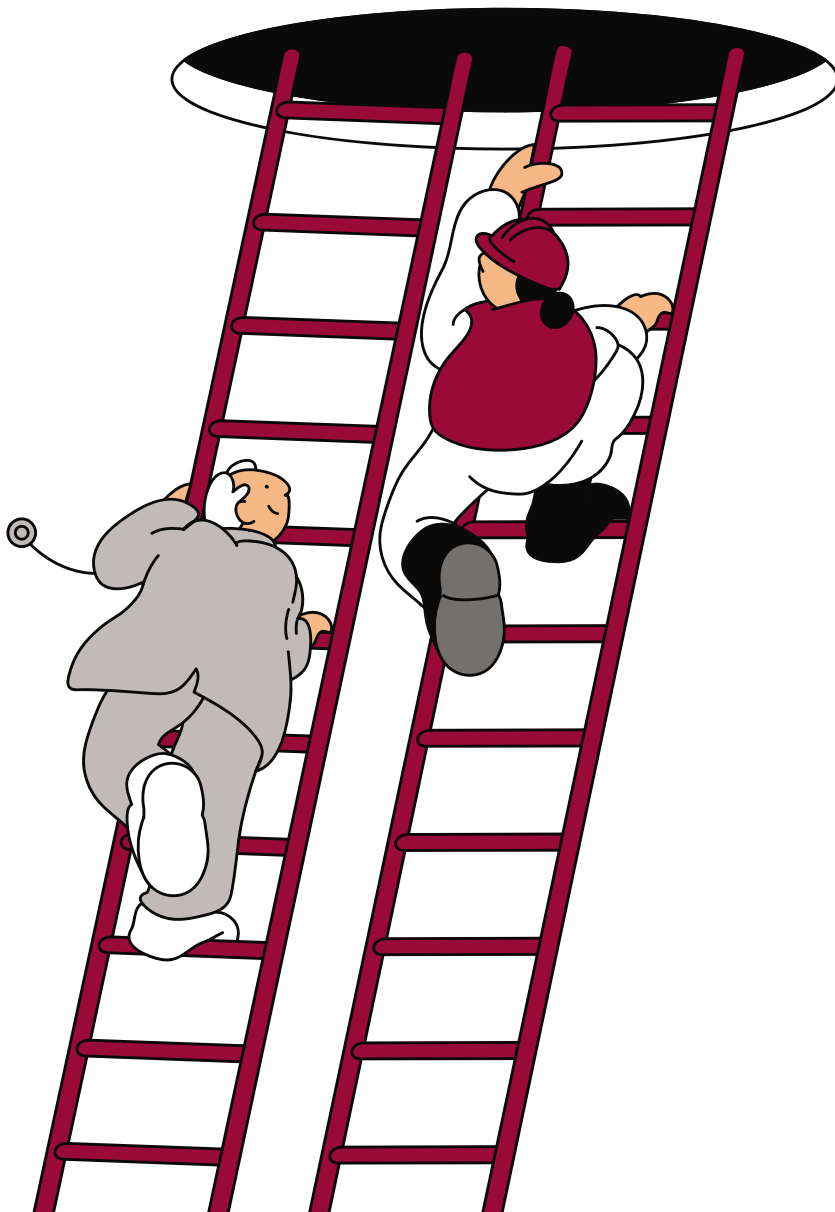
Source: Enquête Swiss Life

## *Principaux enseignements du chapitre:*

- 1** Rétrospectivement, la plupart des bénéficiaires de rentes choisiraient à nouveau la même date de départ à la retraite.
- 2** Seule une petite minorité des personnes de 64/65 ans et plus déclare avoir pris une retraite anticipée de façon involontaire, pour des raisons professionnelles ou de santé.
- 3** La majorité des personnes actives à partir de l'âge ordinaire de la retraite travaillent plus longtemps parce qu'elles aiment cela, c'est-à-dire qu'elles prennent cette décision en toute liberté de choix et non pas pour des raisons financières.
- 4** Seule une minorité des personnes de 55 à 70 ans choisirait de travailler au taux d'occupation initial jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ou au-delà, à condition d'être libre de toute contrainte financière ou autre. Toutefois, près de la moitié seraient également prêtes à travailler plus longtemps, sous certaines conditions.
- 5** Pour cela, elles doivent être en bonne santé, bénéficier d'une bonne ambiance de travail et d'une grande estime au sein de leur entreprise. Les incitations financières et la réduction de la charge de travail (ou du temps de travail) sont également souvent citées comme conditions.
- 6** Une bonne santé, une grande estime et une rémunération correcte ne garantissent pas qu'un collaborateur envisage vraiment de continuer à travailler. Ce sont souvent tout au plus des conditions de base nécessaires.

4

# *Travailler après l'âge ordinaire de la retraite*



Près de 190 000 personnes exercent une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite

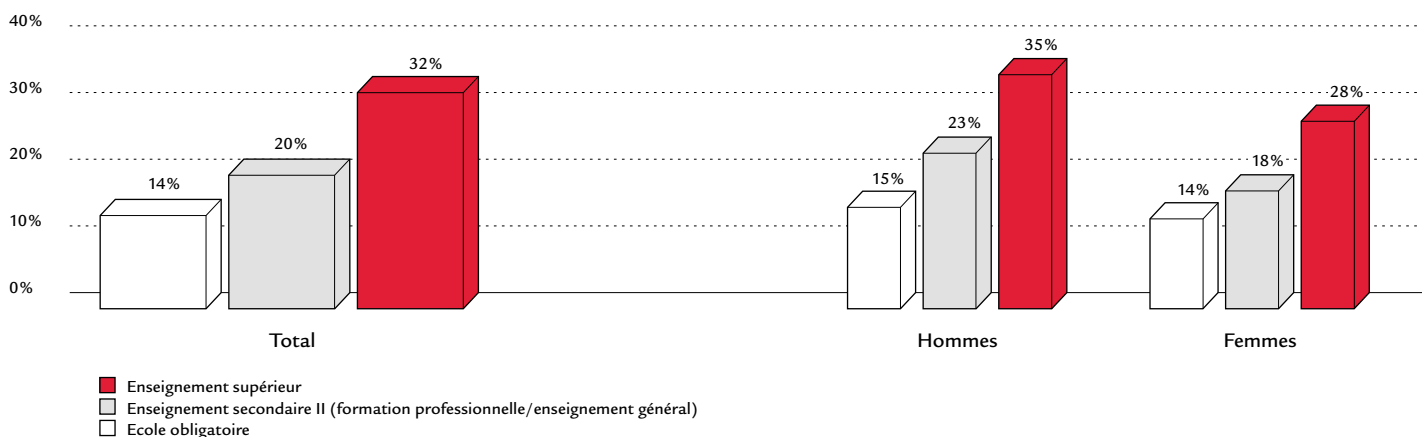
**A**u chapitre 2, nous avons vu qu'une minorité relativement importante de la population travaille au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. En chiffres absolus, environ 190 000 personnes de 64/65 ans et plus travaillaient en Suisse en 2019. Par la suite, nous examinerons de plus près qui sont ces personnes et quel est leur profil socio-démographique. Nous examinerons ensuite dans quelles professions elles travaillent.

Les figures 4 et 5 du chapitre 2 montrent que seule une minorité de personnes actives de la classe d'âge considérée travaille à temps plein. En 2019, le taux d'occupation moyen était tout de même de 51% chez les hommes et de 37% chez les femmes. Dans de nombreux cas, il ne s'agit donc pas de simples activités annexes. Dans la plupart des cas, ces personnes sont employées depuis des dizaines d'années dans l'entreprise, avec une durée d'ancienneté moyenne d'environ 22 ans. Mais au moins un tiers a rejoint son entreprise actuelle après 60 ans (ou la propre entreprise), et même 10% à l'âge de 65 ans ou plus.

Personnes actives à partir de 64/65 ans dans plus de 400 genres de profession

Il existe des personnes qui travaillent après l'âge ordinaire de la retraite dans presque toutes les catégories de la population. L'Office fédéral de la statistique définit ainsi 664 genres de profession. Les personnes actives interrogées par l'OFS entre 2015 et 2019 et ayant dépassé l'âge ordinaire de la retraite étaient représentées dans pas moins de 422 genres de profession.

Fig. 19: L'activité lucrative à partir de 64/65 ans dépend fortement du niveau de formation atteint  
Proportion de la population active des 64/65 à 70 ans selon le niveau d'éducation le plus élevé, 2015-2019

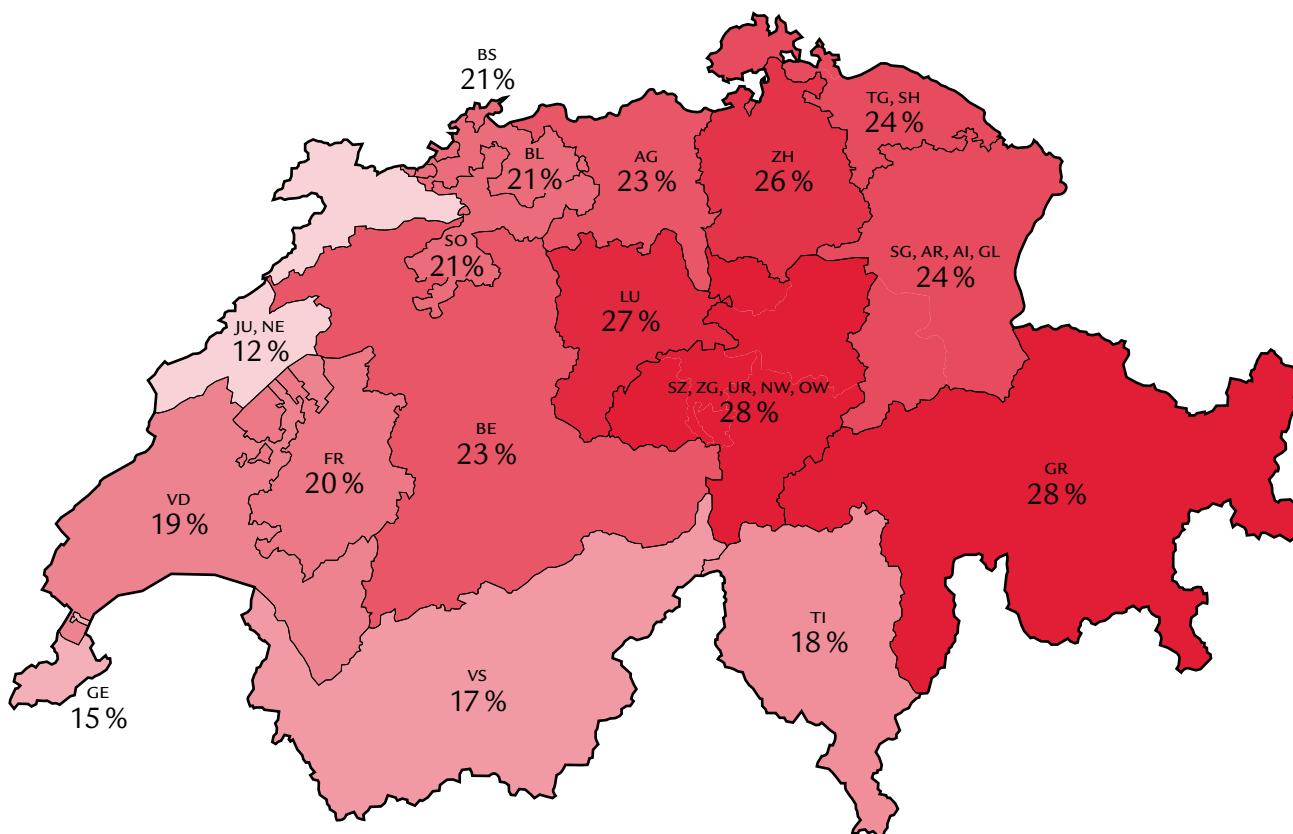


Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life



Fig. 20: Le maintien d'une activité lucrative à partir de 64/65 ans est supérieur à la moyenne en Suisse alémanique

Proportion de la population active âgée de 64/65 à 70 ans par canton/région; 2015-2019



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

Il existe cependant des différences structurelles importantes par rapport à la population active jusqu'à 64/65 ans. En résumé, les personnes exerçant une activité lucrative à partir de l'âge ordinaire de la retraite ont dans plus de la moyenne des cas une formation de l'enseignement supérieur, sont indépendantes et originaires de Suisse alémanique. Les différences selon le niveau de formation et les régions sont illustrées dans les figures 19 et 20. Ainsi, en 2015-2019, 35% de l'ensemble des hommes de 65 à 70 ans titulaires d'un diplôme universitaire, d'une haute école spécialisée ou d'une formation professionnelle supérieure exerçaient une activité professionnelle, contre seulement 23% de ceux qui avaient un diplôme de l'enseignement secondaire II (apprentissage en général). Si l'on considère uniquement les hommes âgés de 65/66 ans et titulaires d'un diplôme du degré tertiaire, ce chiffre atteint un taux impressionnant de 41%. Outre la formation, la région de résidence joue aussi un rôle important: en moyenne, les Suisses alémaniques sont nettement plus susceptibles d'exercer une activité professionnelle après l'âge ordinaire de la retraite que les Suisses romands ou les Tessinois. (cf. fig. 20).

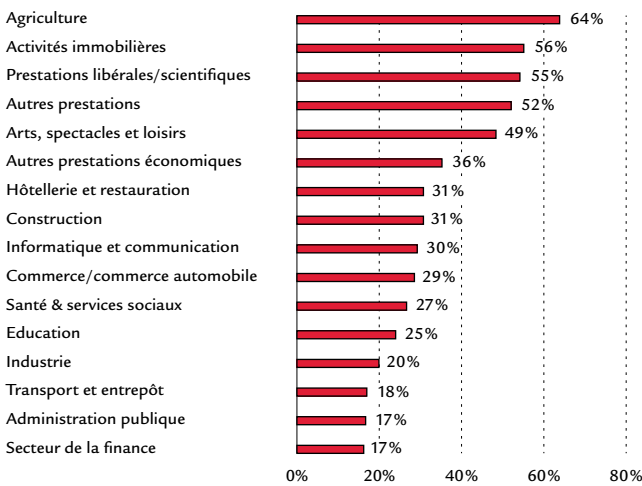
Plus de la moitié des travailleurs indépendants travaillent après l'âge de la retraite

Il convient de mentionner les différences considérables existant entre les indépendants et les salariés: alors que les indépendants et les membres de la famille travaillant dans l'entreprise ne représentent que 20% environ des actifs de 55-64 ans, ils sont 55% à partir de l'âge ordinaire de la retraite. Pour des raisons d'ordre méthodologique et statistique, la part des indépendants qui travaille au-delà de l'âge ordinaire de la retraite ne peut être évaluée que de manière approximative. On estime toutefois qu'un peu plus de 60% des indépendants actuels et anciens (c'est-à-dire jusqu'à la retraite) exercent une activité lucrative entre 64/65 et 68 ans, contre seulement un cinquième chez les salariés.<sup>29</sup>

Ces différences structurelles entre les personnes exerçant une activité lucrative avant et après l'âge ordinaire de la retraite se répercutent également sur la structure professionnelle et sectorielle. Certes, il n'est pas non plus possible méthodiquement de calculer un taux d'activité «exact» pour les professions ou les branches (voir la note de bas de page 29 concernant les raisons). Néanmoins, un «quasi taux d'activité» donne une bonne idée des catégories professionnelles ou des secteurs dans lesquels on travaille le plus souvent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Les différences sont considérables.

Fig. 21: De grandes disparités entre les secteurs

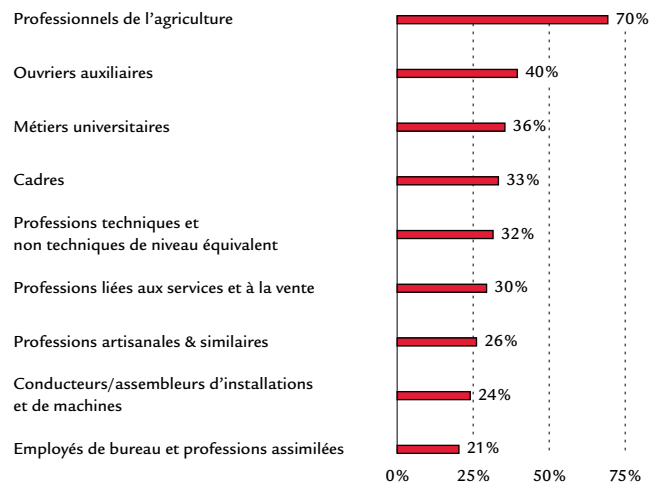
Proportion de la population active parmi l'ensemble des personnes âgées de 64/65 à 68 ans ayant exercé une activité à partir de 58 ans («quasi taux d'activité»); par secteur; 2015-2019



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

Fig. 22: De grandes différences entre les métiers

Proportion de la population active parmi l'ensemble des personnes âgées de 64/65 à 68 ans ayant exercé une activité à partir de 58 ans («quasi taux d'activité»); par catégorie professionnelle; 2015-2019



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

Globalement, à l'exception des travailleurs qualifiés dans l'agriculture et des travailleurs auxiliaires, ce sont surtout les personnes qui exercent des professions intellectuelles et scientifiques ou appartenant à des professions libérales qui travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite (voir figures 21 et 22). Ce phénomène est relativement rare chez les employés de bureau et les artisans (non spécialisés) ou dans des secteurs tels que l'industrie, les transports et l'entreposage, la finance ou l'administration publique.

Fig. 23: Dans certaines professions, la majorité reste active au-delà de l'âge ordinaire de la retraite  
 Proportion de la population active parmi l'ensemble des personnes âgées de 64/65 à 68 ans ayant exercé une activité à partir de 58 ans («quasi taux d'activité»); par catégorie professionnelle; 2015-2019; chiffres entre parenthèses incertains sur le plan statistique

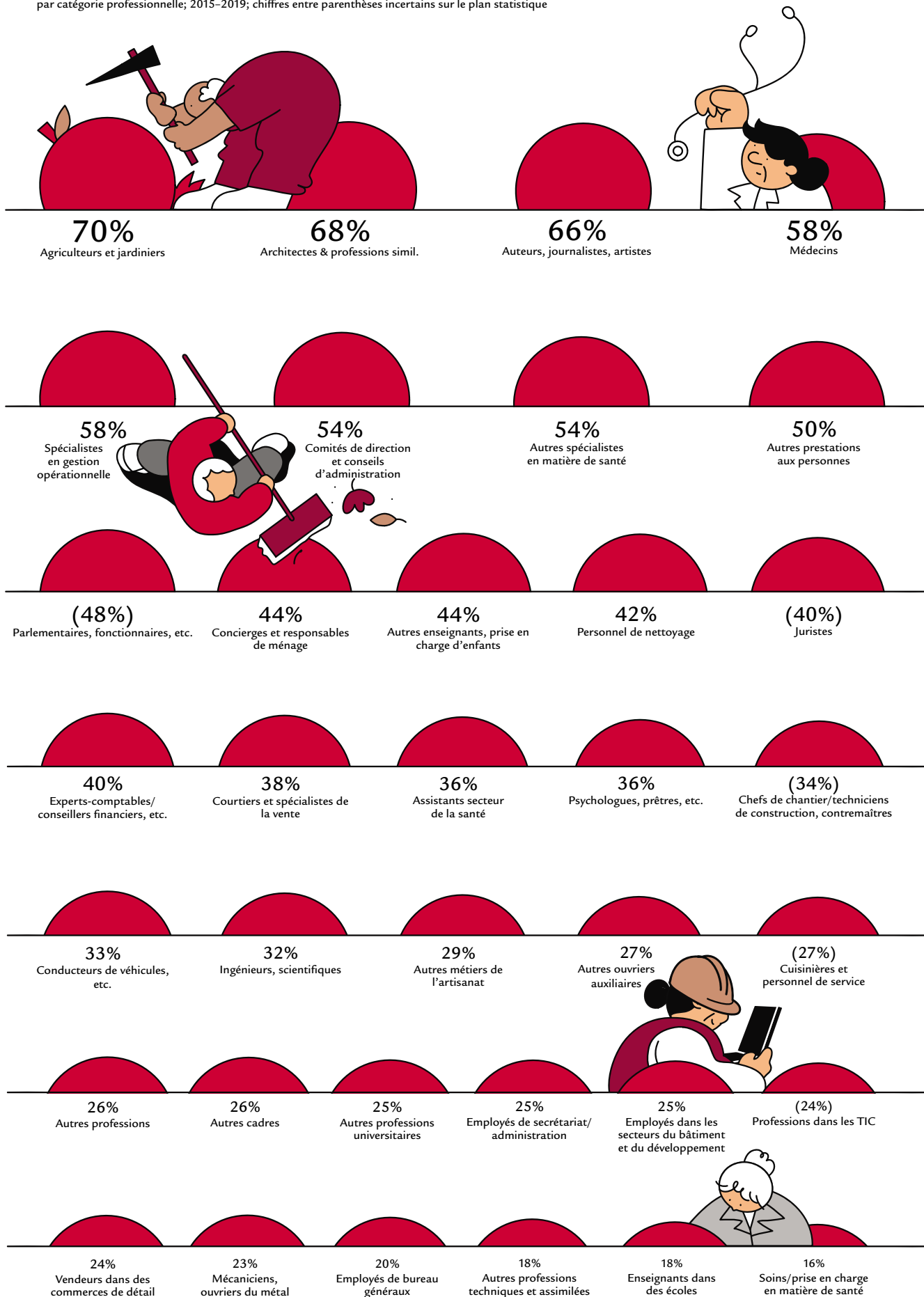
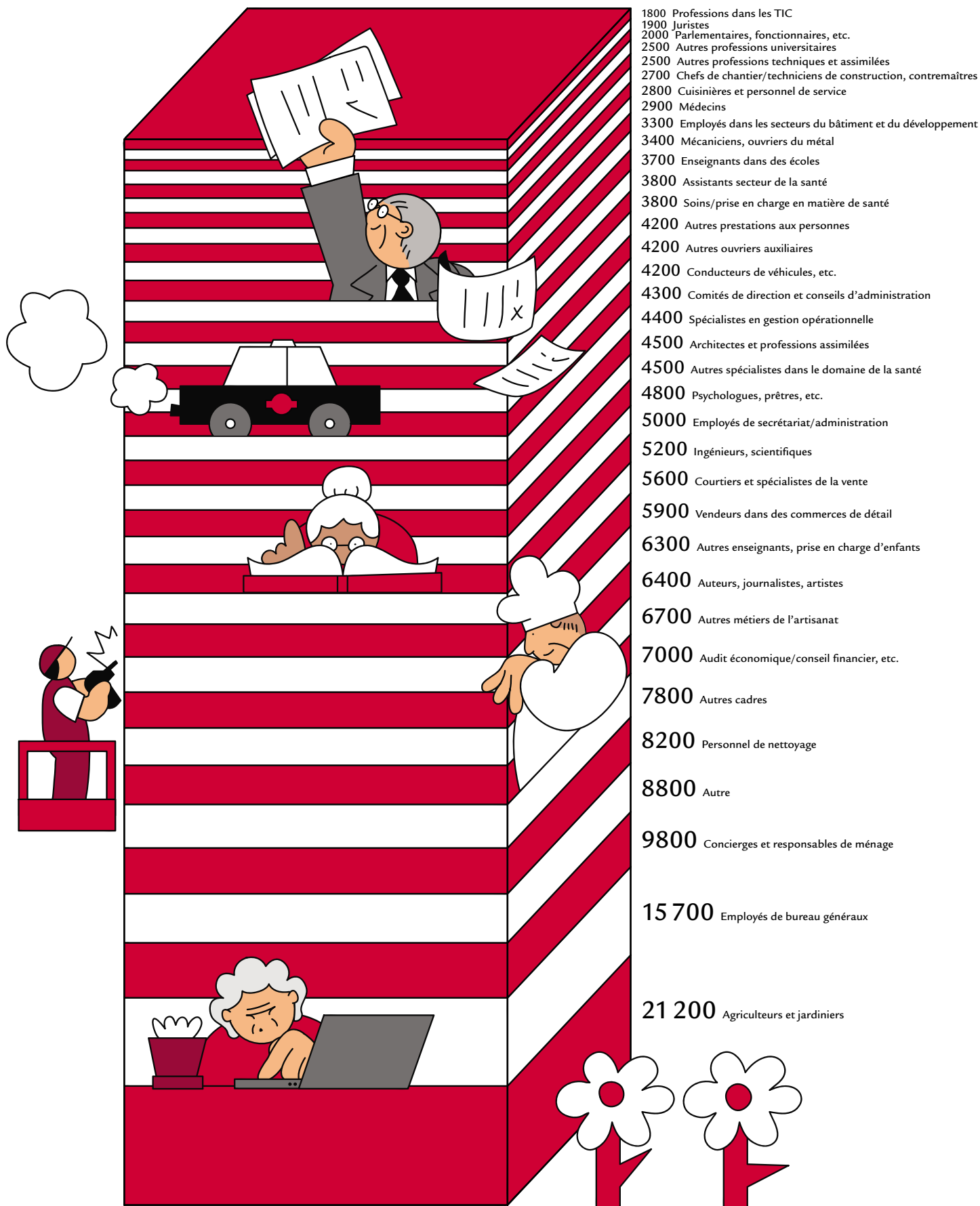


Fig. 24: Plusieurs milliers de personnes actives après 64/65 ans par catégorie professionnelle

Nombre de personnes actives par catégorie professionnelle à partir de 64/65 ans, moyenne 2015-2019; extrapolations



Les personnes exerçant une profession indépendante travaillent très souvent après 64/65 ans

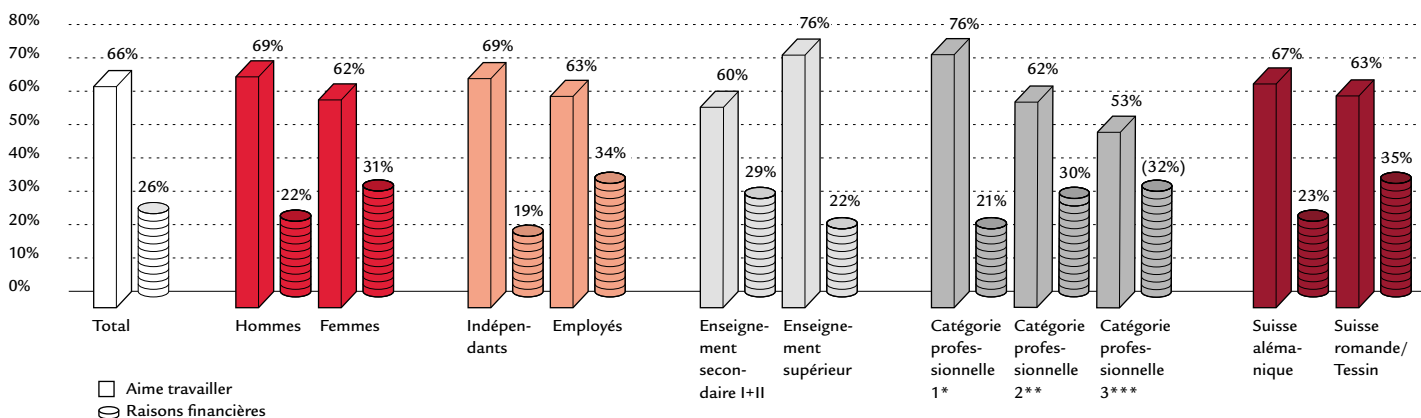
La figure 23 présente une ventilation plus détaillée des «quasi taux d'activité» en fonction de la profession. Outre les agriculteurs déjà mentionnés, ce sont souvent les architectes, les écrivains, les journalistes, les artistes, les médecins et les gérants d'entreprise qui travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite; une majorité d'entre eux travaille au-delà de cet âge. A l'autre extrémité de la liste se trouvent les professions liées aux soins et à la santé, les enseignants et les employés de bureau.

Mais en termes absolus, de nombreux actifs de 64/65 ans et plus se retrouvent aussi dans ces emplois (cf. fig. 24). Ainsi, les employés généraux de bureau représentent, avec près de 16 000 actifs, la deuxième catégorie professionnelle la plus importante à partir de l'âge ordinaire de la retraite. La catégorie professionnelle la plus fréquente comprend – sans surprise au vu de ce qui précède – les personnes travaillant dans l'agriculture et l'horticulture, avec environ 21 000 personnes. Très souvent, on trouve aussi du personnel de ménage et d'entretien. Ces personnes – en particulier le personnel de ménage – sont toutefois souvent arrivées dans l'entreprise actuelle à partir de 60 ans seulement et ont des taux d'occupation moyens faibles (personnel de ménage 24%, personnel d'entretien 19%). On peut supposer qu'il s'agit donc souvent de personnes qui exerçaient une autre profession avant l'âge ordinaire de la retraite et qui n'exercent la profession actuelle que de manière sporadique ou accessoire. Des taux d'occupation moyens relativement élevés sont observés notamment chez les architectes (66%), les médecins (64%), les juristes (61%) et les agriculteurs (58%), qui se distinguent tous par une durée d'ancienneté supérieure à la moyenne.

Dans la figure 12 (chapitre 3), nous avons montré que la plupart des personnes actives travaillent avant tout après l'âge ordinaire de la retraite parce qu'elles aiment leur travail (66%), et non principalement pour des raisons financières (26%). Certes, ce rapport n'est pas le même partout, mais dans tous les groupes socio-démographiques pris en considération, c'est le plaisir de travailler qui est cité le plus souvent comme motif de maintien de l'activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite (cf. fig. 25). Ce phénomène est particulièrement marqué pour les diplômés de l'enseignement supérieur, les personnes exerçant une activité de direction et ayant une profession intellectuelle ou scientifique ainsi que dans les secteurs des professions libérales et proches de l'Etat, tels que le secteur de la santé (ce dernier n'est pas représenté). Les personnes qui ont suivi un apprentissage comme plus haute qualification ainsi que les personnes travaillant dans des métiers et des branches liées à l'artisanat ont moins tendance à avancer le «plaisir de travailler», même si ce motif est toutefois nettement plus souvent invoqué que les «raisons financières».

Fig. 25: Le plaisir de travailler est très répandu chez les personnes actives à partir de 64/65 ans

Proportion de personnes actives à partir de l'âge légal de la retraite AVS qui ont indiqué des motifs présentés justifiant l'activité lucrative; 2019; chiffres entre parenthèses incertains sur le plan statistique; plusieurs réponses sont possibles



Source: OFS – ESPA/SESAM, Swiss Life

\* Cadres, professions intellectuelles et scientifiques, professions techniques et assimilées non techniques;

\*\* Employés de bureau, services et ventes; \*\*\* Professions agricoles et artisanales, conducteurs de machines et travailleurs auxiliaires.

Notre enquête menée auprès des 55 à 70 ans reflète largement cet état de fait (cf. chapitre 3) concernant leur disposition à travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Ce taux est particulièrement élevé chez les sondés diplômés de l'enseignement supérieur (59%<sup>30</sup>) et issus de professions libérales (60%) (moyenne globale: 49%, cf. fig. 15). Viennent ensuite, de façon intéressante, les catégories professionnelles «Travail dans les magasins, les services, la cuisine, le service externe» (59%) et «Autres» (65%). Dans cette dernière catégorie, on retrouve beaucoup de personnes qui ne se rattachent pas à un ou plusieurs des types de profession/d'activité définis. Concrètement, on retrouve dans cette catégorie des «pasteurs», «journalistes», «parents de jour» ou «taxateurs d'immeubles». Nous distinguons aussi des différences géographiques: ainsi, les Suisses alémaniques (51%) sont plus enclins à travailler après 64 ou 65 ans que les Suisses romands (44%). La disposition à travailler plus longtemps est plus faible mais pas pour autant négligeable dans les groupes des branches «Industrie, construction, transport et stockage» (37%), «Administration publique, éducation et enseignement» (44%) et dans les catégories professionnelles «Travail en usine, en atelier, sur un chantier, dans le domaine automobile» (32%), «Travail dans un bureau en tant qu'employé spécialisé» (41%) et «Travail dans une école» (40%).

## *Principaux enseignements du chapitre:*

- 1** On trouve des personnes actives au-delà de l'âge ordinaire de la retraite dans la quasi-totalité des groupes et professions socio-économiques, mais les différences sont importantes.
  
- 2** La plupart du temps, il s'agit de collaborateurs ou d'indépendants de longue date; en moyenne, ces personnes travaillent à partir de l'âge de la retraite avec un taux de 51% pour les hommes et de 37% pour les femmes.
  
- 3** Outre les agriculteurs et les travailleurs auxiliaires, ce sont surtout les diplômés de l'enseignement supérieur et les indépendants qui travaillent après 64/65 ans. Cette situation est particulièrement marquée dans les professions libérales où plus de la moitié des personnes travaille encore. C'est dans ces catégories professionnelles que la disposition à travailler plus longtemps est la plus grande et que l'on maintient le plus souvent une activité lucrative en toute liberté de choix, notamment pour l'attachement à son travail.
  
- 4** A l'autre extrémité de ce spectre, on trouve surtout des employés généraux de bureau, de l'industrie manufacturière, des transports et de la logistique. La majorité d'entre eux a un diplôme de l'enseignement secondaire II (en général, apprentissage professionnel) comme niveau d'études le plus élevé. Dans ces catégories, le travail après l'âge ordinaire de la retraite est moins répandu et la disposition générale à travailler plus longtemps est relativement faible. Malgré cela, de nombreuses personnes issues de ces groupes continuent de travailler après l'âge ordinaire de la retraite et une minorité considérable serait en principe disposée à le faire.

5

# *Nous cessons de travailler plus tard*

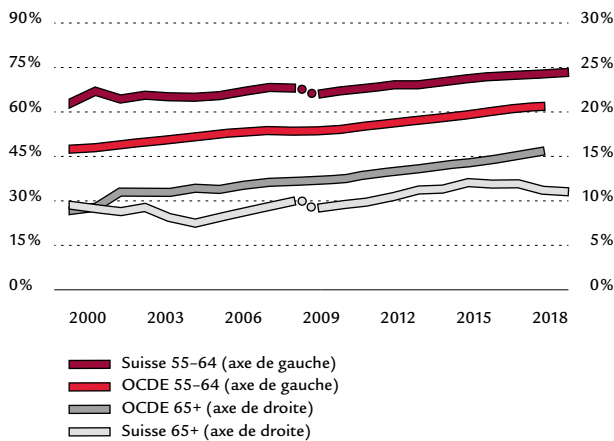




**N**on seulement nous vivons toujours plus longtemps, mais nous travaillons déjà plus longtemps qu’il y a dix ou quinze ans. Ainsi, la proportion de personnes en retraite anticipée mentionnée au chapitre 2 a diminué au cours de l’année précédant l’âge ordinaire de la retraite, passant de 45% en 2006–2009 à 38% en 2015–2017. De la même manière, l’âge moyen de la sortie du marché du travail a augmenté depuis son niveau plancher de 64,3 ans en 2006 à 65,6 ans en 2019.<sup>31</sup> Dans ce contexte, le taux d’activité a lui aussi augmenté autour de l’âge ordinaire de la retraite (cf. fig. 26). Dans la tranche d’âge des 55 à 64 ans, il a principalement augmenté en raison d’une participation croissante des femmes au marché du travail. Ainsi, la Suisse suit – à un niveau supérieur à la moyenne – une tendance observable sur le plan international (cf. fig. 26). Il est remarquable de constater que la participation au marché du travail des 55 à 64 ans a légèrement augmenté, et ce, même en 2020, l’année de la pandémie.

Fig. 26: Taux d’activité en hausse avant et après l’âge ordinaire de la retraite

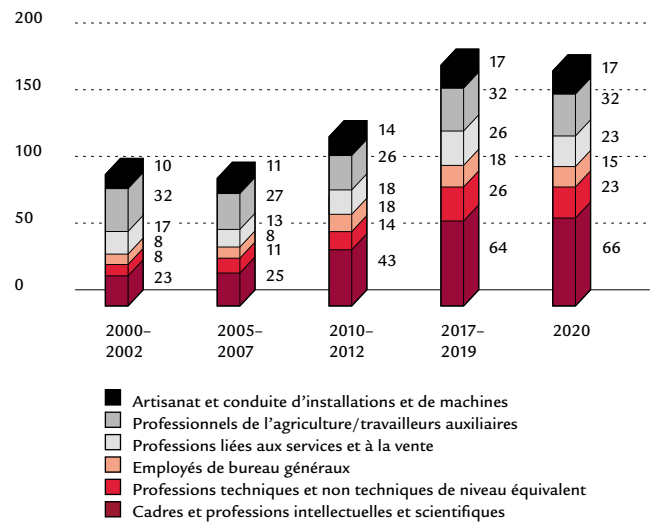
Taux de personnes actives en fonction de l’âge, du pays/de la région; pour la Suisse, les valeurs avant et après 2010 ne sont que partiellement comparables.



Source: OFS, OCDE, Swiss Life

Fig. 27: Le nombre d’actifs de 65 ans et plus a augmenté dans presque toutes les catégories professionnelles

Nombre de personnes actives (en milliers) à partir de 65 ans, par catégorie professionnelle et période



Source: OFS, Swiss Life

Doublement du nombre  
d'actifs de 65 ans et  
plus en l'espace de 15 ans

La présence des 65 ans et plus sur le marché du travail est plutôt faible en Suisse, en comparaison avec d'autres pays de l'OCDE (fig. 26 également). Néanmoins, comme nous l'avons expliqué en détail dans les chapitres précédents, elle est importante et, jusqu'à récemment, même en hausse. En 2020, près de 180 000 personnes de 65 ans et plus exerçaient une activité lucrative.<sup>32</sup> En 2005, elles n'étaient que 87 000. Globalement, ce sont surtout les taux d'occupation inférieurs à 50% qui ont augmenté. Le nombre augmente considérablement parmi les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, les professions libérales, les cadres et les personnes ayant une profession intellectuelle et scientifique (voir fig. 27). Le nombre de personnes actives dans les métiers de l'artisanat, des services et de la vente a également augmenté de plus de la moitié au cours des 15 dernières années, et ce, alors que la population âgée de 65 ans et plus n'a augmenté que d'un tiers.

Cependant, depuis 2016, le taux d'activité des 65 ans et plus stagne en Suisse; il a nettement chuté en 2019 et légèrement baissé en 2020. En raison de la pandémie, cela n'a rien de surprenant pour 2020. Mais l'évolution a commencé l'année précédente, ce qui est étonnant, d'autant plus que le taux d'activité était en hausse dans la moyenne de l'OCDE pendant plusieurs années (cf. fig. 26). Les changements socio-démographiques de la structure de la population pourraient servir d'explication. A long terme, la proportion d'indépendants dans la population active diminue, et l'augmentation de la part de diplômés de l'enseignement supérieur s'est quelque peu ralentie ces derniers temps (il s'agit de deux groupes ayant un taux d'activité élevé parmi les 64/65 ans). Mais ces aspects n'ont pas été décisifs. Il est difficile de prédire si cette évolution sera un phénomène temporaire ou permanent. Dans son dernier scénario principal sur la population active, l'OFS prévoit que le taux d'activité des personnes âgées de 65 ans et plus continuera d'augmenter légèrement au cours des prochaines décennies. En chiffres absolus, cela aurait des conséquences considérables en raison de l'augmentation de la population dans cette tranche d'âge: selon ce scénario de référence, les 65 ans et plus représenteraient 282 000 personnes en 2030, soit 100 000 de plus qu'aujourd'hui.

## *Principaux enseignements du chapitre:*

- 1** La sortie du marché du travail a tendance à intervenir à un âge plus avancé, ce qui se traduit par un taux d'activité en hausse à long terme avant et après l'âge ordinaire de la retraite.
- 2** Entre 2005 et 2020, le nombre absolu de personnes actives après 65 ans a doublé, et il devrait continuer d'augmenter. Dans la plupart des domaines professionnels, ce nombre a augmenté, principalement en termes de travail à temps partiel.
- 3** Contrairement à la tendance internationale, le taux de personnes actives à partir de 65 ans a toutefois reculé en 2019 et 2020. Les raisons sont difficiles à identifier, mais elles sont en partie imputables à l'évolution de la structure socio-démographique (composition par âge, éducation, profession, secteur) de la population active.
- 4** En comparaison internationale, la participation au marché du travail durant les années précédant l'âge légal de la retraite est très élevée en Suisse, alors qu'elle est plutôt faible à partir de 65 ans.

La présente étude est basée sur différentes sources de données, dont deux principales:

**1** *L'enquête suisse sur la population active (ESPA) et l'enquête Protection sociale et marché du travail (SESAM) de l'OFS*: les ensembles de données annuelles de ces statistiques fournissent des informations très détaillées et actuelles sur diverses questions en matière de marché du travail et de socio-démographie. Environ 60 000 personnes sont interrogées chaque année. Afin de fournir des informations statistiquement représentatives pour des groupes de population plus restreints (par exemple, certaines classes d'âge ou catégories professionnelles), nous avons regroupé les ensembles de données ESPA/SESAM des années 2015–2019 et l'avons mentionné.

**2** *L'enquête mandatée par Swiss Life auprès des 55–70 ans*: enquête réalisée par l'institut d'études de marché ValueQuest GmbH durant la seconde quinzaine d'octobre 2020 auprès d'une population représentative dans le cadre d'un panel en ligne (meinungsplatz.ch). Y ont participé 1472 personnes âgées de 55 à 70 ans qui exercent actuellement une activité lucrative ou qui étaient en activité avant la retraite (ainsi que des bénéficiaires de rentes AI et des chômeurs, à l'exception des femmes/hommes au foyer). L'enquête est représentative en termes d'âge, de sexe et de région (à l'exception du Tessin). Les calculs présentés dans l'étude ont tous été réalisés par les auteurs de Swiss Life. Afin de tenir compte d'une légère sous-représentation de certaines branches d'activité et de personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire I comme niveau de formation le plus élevé, les auteurs de l'étude ont pondéré les réponses en fonction des dimensions liées au groupe d'activité et au niveau d'éducation. La statistique de référence pour la pondération est l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Le questionnaire a été élaboré par les auteurs de Swiss Life en collaboration avec ValueQuest.

- 1 Ci-après «OFS – SESAM/ESPA»
- 2 Les données définitives n'étaient pas encore connues au moment de la clôture de la rédaction. Compte tenu des chiffres provisoires déjà publiés par l'OFS en matière de décès, on pouvait, au moment de la rédaction de ces lignes, tabler de façon assez certaine sur une diminution (temporaire) de l'espérance de vie. En Suisse latine notamment, ce recul a vraisemblablement été assez marqué, compte tenu de la forte augmentation de la mortalité par rapport aux années précédentes, alors que dans la plupart des cantons alémaniques, il a été relativement faible.
- 3 Office fédéral de la statistique (2018): *Actualités OFS – La grippe espagnole de 1918*.
- 4 Office fédéral de la statistique (2019): *Espérance de vie en bonne santé, selon le sexe, à la naissance et à l'âge de 65 ans*.
- 5 OFS/ESPA 2015-2019, propres évaluations.
- 6 OFS (2019): *Statistiques de la santé 2019*
- 7 Tables de mortalité par génération de l'OFS (2019); dans la perspective d'un homme et d'une femme de 65 ans, ayant l'âge ordinaire de la retraite durant l'année en cours
- 8 OFAS (2019): *Projet Fiscalité et AVS – contribution à la couverture du besoin financier de l'AVS*. Cette simulation n'est plus la plus actuelle de l'OFAS pour les années allant jusqu'en 2031. Or, comme l'OFAS a renoncé, dans ses dernières prévisions, à effectuer des projections pour après 2031, nous utilisons pour 2045 les chiffres indiqués dans le document mentionné.
- 9 Müller, U. & Eichler, M. (2012): *Baby-boomers et AVS 2010–2060 Rapport final à l'attention de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)*. BAK Basel Economics AG.
- 10 Swisscanto Prévoyance SA (2020): *étude sur les caisses de pension en Suisse en 2020*.
- 11 Bases utilisées: LPP 2015, tables périodiques. Pour être plus précis, compte tenu de l'ordre actuel de l'allongement de l'espérance de vie et du maintien d'autres paramètres (taux d'intérêt technique, structure des caisses, etc.), le taux de conversion actuariel correct diminue des valeurs susmentionnées pour chaque année d'espérance de vie supplémentaire.
- 12 Outre l'espérance de vie, les possibilités de rendement futures constituent un autre facteur important d'un taux de conversion actuariel correct.
- 13 Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP (2020): *Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance 2019*.
- 14 CHS PP (2020): *Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance 2019*.
- 15 Ceci étant dit, l'effet d'un relèvement de l'âge de la retraite sur l'âge effectif de sortie du marché du travail n'est souvent pas totalement proportionnel. En effet, un relèvement de l'âge de la retraite d'un an a tendance à repousser la sortie du marché du travail de moins d'un an. Voir par exemple à ce sujet Lalive, R., Mage-san, A. & Staubli, S. (2017): *Raising the Full Retirement Age: Defaults vs Incentives*.
- 16 Travailler plus longtemps dans le cadre actuel n'allège que très partiellement le système de prévoyance vieillesse. Certes, on continue par exemple à payer des cotisations AVS et des impôts (qui reviennent également indirectement à l'AVS par le biais des contributions de la Confédération), mais un ajournement du versement de la rente entraîne une rente plus élevée en fonction des taux différés. On peut dire de façon très simplifiée que ce que les institutions sociales «gagnent» dans le cadre juridique actuel est de nouveau «perdu» en grande partie en raison de la hausse de la rente (différée).
- 17 Dans le deuxième pilier, la première date possible pour percevoir des prestations de vieillesse est à l'âge de 58 ans; dans la cadre de l'AVS, à l'âge de 62 ans pour les femmes et de 63 ans pour les hommes et dans le cadre du pilier 3a, cinq ans avant l'âge de la retraite AVS. La dernière date possible pour percevoir des versements de l'AVS et du pilier 3a est cinq ans après l'âge ordinaire de la retraite, ou à l'âge de 70 ans dans le 2<sup>e</sup> pilier. Le principe veut que si une rente de l'AVS ou de la caisse de pensions est perçue avant l'âge ordinaire de la retraite, elle est réduite afin de compenser l'allongement de la période de versement des prestations. A l'inverse, en cas de différé, la rente est augmentée afin d'honorer la durée de versement plus courte.
- 18 Source des indicateurs suivants: OFS (2020).
- 19 Cette définition de l'activité lucrative est couramment utilisée à l'échelle internationale – et également par l'OFS.
- 20 Afin de garantir que l'analyse repose sur un nombre suffisant d'observations, la figure 8 est basée sur la moyenne des années 2015 et 2019. Les générations ESPA de 2016 à 2018 n'étaient pas concernées par l'analyse, car aucune information n'était disponible sur le versement de prestations des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers.
- 21 Prestation de vieillesse = rente de vieillesse actuelle des 1<sup>er</sup> et/ou 2<sup>e</sup> piliers et/ou versement (partiel) en capital (suite à un départ à la retraite effectif) du 2<sup>e</sup> et/ou du pilier 3a et/ou rente-pont AVS du 2<sup>e</sup> pilier
- 22 Dans le cadre de l'ESPA, il a certes été demandé à quel âge la personne était partie à la retraite. Toutefois, il est évident que cette question n'a pas toujours été abordée sous l'angle de la sortie du marché du travail. Bon nombre de sondés ont par exemple indiqué 65 ans comme «âge de la retraite» alors qu'ils n'exerçaient plus d'activité lucrative depuis plusieurs années déjà. L'ESPA ne permet toutefois que d'évaluer de manière très approximative *combien de temps exactement avant*, notamment parce que dans le cas de la sortie effective du marché du travail, ce n'est pas l'âge qui a été relevé, mais *quand* celle-ci a eu lieu. Etant donné que l'on ne connaît que l'âge des participants à l'enquête, et non leur date de naissance exacte, cette information ne permet que d'évaluer à un an près l'âge auquel la personne a arrêté son activité lucrative. Cette imprécision est trop importante pour déterminer si une personne a cessé de travailler *juste* à l'âge ordinaire de la retraite.
- 23 La variable «NE 11» de l'ESPA (Raison principale d'avoir quitté son dernier emploi) fournit des informations supplémentaires et constitue la base principale de cette estimation approximative. Cependant, la qualité de l'information se dégrade ou devient plus incomplète à mesure que l'âge des sondés augmente, puisque la question y afférente n'a été posée qu'aux personnes qui ont quitté leur dernier emploi au cours des huit dernières années.
- 24 Concernant cette classe d'âge, il convient absolument de tenir compte du fait que de nombreuses personnes ont déjà pris une retraite anticipée (le plus souvent de façon volontaire), mais que la question de l'âge souhaité du départ à la retraite n'a été posée qu'à ceux qui travaillent encore. Par conséquent, les résultats pour ces deux groupes d'âge ne sont pas directement comparables. Les personnes de cette classe d'âge ayant pris une retraite anticipée auraient très probablement indiqué comme moment idéal un âge avant la retraite ordinaire si cette question leur avait été posée. C'est du moins ce que l'on peut déduire de manière plausible à partir des considérations formulées jusqu'ici (la plupart ont pris une retraite anticipée de manière volontaire). Pour l'interprétation, cela signifie concrètement que la figure 14 indique les préférences de l'ensemble de la population active pour la tranche d'âge des 55-60 ans. Concernant la tranche d'âge des 61-63/64 ans, l'affirmation porte sur les personnes encore en activité à cet âge.
- 25 Cette proportion est légèrement plus élevée (51%) chez les personnes (encore) actives que chez les personnes à la retraite (44%).
- 26 Trageser, J., Hammer, S. & Fliedner, J. (2012): *Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung*. INFRAS/Office fédéral des assurances sociales.
- 27 Les participants à l'enquête devaient évaluer les affirmations suivantes sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 6 (tout à fait d'accord). Pour l'analyse, on a ensuite déterminé la moyenne des huit affirmations et attribué des valeurs selon le système de notation scolaire suisse (1-3 = «insuffisant», 4 = «suffisant», 5 = «bien», 6 = «très bien»). Les affirmations suivantes sont pris en compte dans l'indicateur de manière équivalente:
- «Je me sens en bonne santé, je n'ai aucune douleur et ne souffre pas d'infirmité.»
  - «Dans le cadre de mon travail, je peux faire ce que j'aime/ce pour quoi je suis doué(e).»
  - «Je me sens apprécié(e) par mes supérieurs, mes collaborateurs et l'entreprise.»
  - «Je me sens le plus souvent actif/ve et plein(e) d'énergie.»
  - «Je suis satisfait(e) de ma situation professionnelle.»
  - Valeur réciproque de «Mon travail est difficile physiquement.»
  - «Mon employeur me traite équitablement en tant que collaborateur/trice.»
  - «Je reçois un salaire juste et équitable.»
- 28 Afin de ne pas dépasser le cadre de l'étude, nous renonçons à une description détaillée des résultats économétriques/statistiques sous-jacents. Toutefois, ceux-ci peuvent être discutés avec les auteurs sur demande. En principe, les résultats de cette section sont basés sur des modèles de régression bi- et multivariés linéaires et logistiques. Les résultats statistiques peuvent être résumés brièvement de la façon suivante: de nombreux facteurs ont un impact statistiquement très significatif sur la disposition à travailler plus longtemps (valeurs  $p < 1\%$ ). Malgré la quantité de variables explicatives, le pouvoir explicatif des modèles multivariés reste faible, voire moyen (le (pseudo)  $R^2$  ajusté varie selon le modèle entre environ 0,15 et 0,25).
- 29 Cela équivaut à un «quasi taux d'activité» réparti en fonction de la position professionnelle (indépendant ou salarié). Celui-ci est calculé en divisant le nombre de travailleurs indépendants en activité par la somme de ces travailleurs indépendants en activité et de ceux à la retraite. Ce qui paraît simple et logique au premier coup d'œil présente quelques problèmes du point de vue statistique et logique en termes de méthodologie. Même pour les personnes non actives, l'ESPA mentionne certes des attributs du dernier emploi, tels que la position professionnelle, le secteur ou la profession, mais uniquement si la période active ne remonte pas à plus de huit ans. Cela limite un peu l'horizon d'analyse, mais ne le rend pas impossible pour autant: dans l'étude, nous résolvons ce problème en ne prenant en compte, dans le calcul des «taux d'activité» pour différents postes, secteurs et professions, que les personnes qui ont travaillé à un moment ou à un autre à partir de 58 ans et qui ont maintenant entre 64/65 et 68 ans. Ainsi, tous les actifs anciens et actuels (qui exerçaient une activité lucrative au moins jusqu'à 58 ans, soit l'âge de la première année possible de versement de la rente LPP) peuvent être attribués à une branche ou à une profession, avec une marge d'environ 2%. Le défi suivant est un peu plus problématique sur le plan de la logique méthodologique: on peut imaginer que certaines personnes ont changé de profession ou de branche ou sont passées du statut d'employé à celui d'indépendant au moment de la retraite. Il est ainsi possible par exemple qu'une fois à la retraite, un ancien médecin travaille comme chroniqueur indépendant pour un magazine de santé. Dans l'ESPA, il n'est pas classé comme médecin salarié, mais comme journaliste indépendant, ce qui a des conséquences sur le «quasi taux d'activité» dans les quatre catégories concernées (salariés, indépendants, journalistes, médecins). C'est pourquoi il convient d'interpréter les «taux d'activité» pour différents statuts professionnels, branches et professions comme des ordres de grandeur approximatifs, et non comme des chiffres clés particulièrement précis.
- 30 Ici et ci-après sont indiquées les proportions de personnes interrogées travaillant/ayant travaillé au-delà de l'âge ordinaire de la retraite ou ayant répondu à la question quant à leur disposition à travailler plus longtemps par «Oui, absolument» ou «Plutôt oui, mais cela dépend des conditions».
- 31 OFS (2020)
- 32 Dans les autres chapitres de l'étude, nous utilisons les séries de microdonnées de l'ESPA des années 2015 à 2019, car les données pour l'année 2020 n'étaient pas encore disponibles au moment de notre analyse. En revanche, dans le chapitre 5, nous n'avons pas recours aux séries de données individuelles de l'ESPA, mais aux tableaux publiés sur le site web de l'OFS. Etant donné que les données portant sur l'ensemble de l'année 2020 y ont été publiées peu avant la clôture de la rédaction, nous les avons également prises en compte.

# Résumé

Nous vivons toujours plus longtemps et passons toujours plus de temps à la retraite, actuellement plus d'un quart de notre vie en moyenne. Cette situation représente un défi pour le système de prévoyance vieillesse. L'une des solutions serait de travailler plus longtemps.

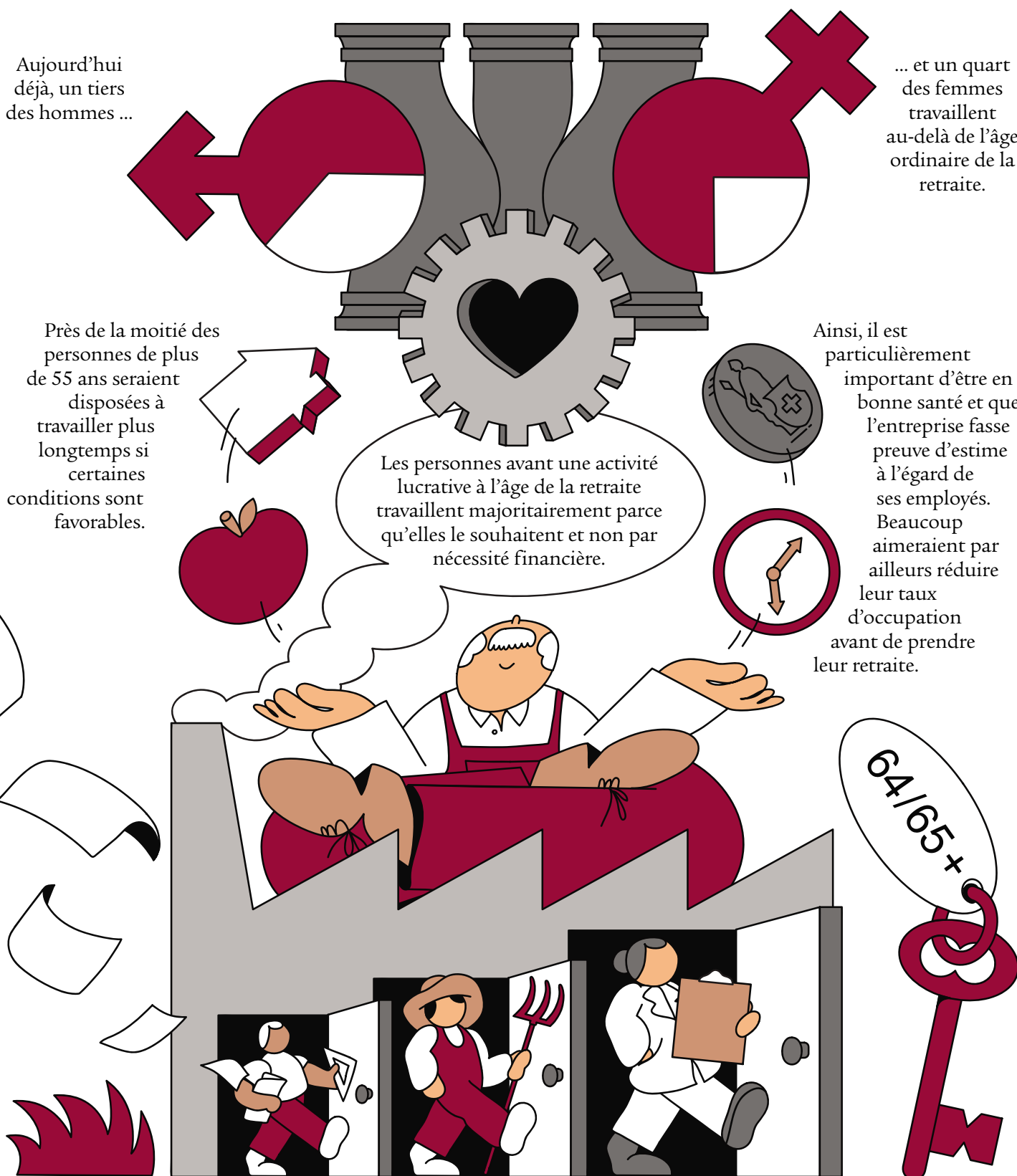
Aujourd'hui déjà, un tiers des hommes ...

... et un quart des femmes travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite.

Près de la moitié des personnes de plus de 55 ans seraient disposées à travailler plus longtemps si certaines conditions sont favorables.

Les personnes avant une activité lucrative à l'âge de la retraite travaillent majoritairement parce qu'elles le souhaitent et non par nécessité financière.

Ainsi, il est particulièrement important d'être en bonne santé et que l'entreprise fasse preuve d'estime à l'égard de ses employés. Beaucoup aimeraient par ailleurs réduire leur taux d'occupation avant de prendre leur retraite.



Aujourd'hui, nettement plus de personnes travaillent après l'âge ordinaire de la retraite qu'au début du millénaire. Outre les agriculteurs, il s'agit avant tout des travailleurs indépendants et des personnes ayant une profession intellectuelle et scientifique telles que des architectes, des médecins ou des juristes. Mais dans l'artisanat aussi par exemple, plusieurs milliers de personnes travaillent au-delà de 64/65 ans.

